# Qu'est-ce qu'un bien public ? Une enquête sur le sens et l'ampleur de la socialisation de l'utilité dans les sociétés complexes

#### Jean CLAM

Université d'Angers

RÉSUMÉ. — L'article part du débat sur la **privatisation**, analyse la conception du *bien public* dans la tradition administrative française et en montre les insuffisances. Il examine ensuite les tentatives de revitalisation d'une éthique du service public et conclue, au terme d'une revue des conditions **sociologiques**, à l'inanité du projet. L'auteur essaie alors d'esquisser, partant des analyses descriptives de la *Public Choice School*, la théorie d'une socialisation de l'utilité, laquelle remet en question la pertinence de la notion de privatisation. En élargissant ainsi le cadre théorique de l'enquête, l'auteur montre la nécessité d'une refonte des concepts fondamentaux (de marché, de régulation, de privauté...) et de leurs distinctions directrices.

Nos sociétés européennes sont à différents degrés engagées dans des processus de restructuration de leurs économies, imposés par les graves déséquilibres de leurs budgets sociaux et la remise en question de leurs positions sur les marchés mondiaux. Ces processus impliquent pour la plupart d'entre elles des mesures de dislocation d'actifs économiques tenus par l'État et leur retour à l'économie privée. La privatisation d'entreprises publiques, la dérégulation de secteurs de plus en plus nombreux de l'économie, la projection du modèle d'une société qui serait vidée de sa substance publique, soulève des débats passionnés. Ces débats sont marqués par le vague et l'ambiguïté des notions qui sont au cœur de leurs enjeux. Au-delà des débats publics, la discussion scientifique ellemême paraît souffrir d'une semblable confusion. Économiquement, la théorie des biens publics, si elle a connu un certain essor depuis deux décennies, néglige le travail conceptuel au profit de modèles de structuration des choix, intéressants en soi, mais qui restent insuffisamment instructifs tant que les catégories de la privauté et de la publicité n'ont pas été proprement reconstruites. Sociologiquement, la question, de par sa relevance normative, a mobilisé des approches trop solidaires des différents partis pris pour être en mesure de dépasser certaines de leurs simplifications. Philosophiquement, c'est la nécessité de repenser l'essence politique de la publicité qui s'impose de plus en plus clairement, pour céder finalement devant le constat de l'inéluctable dépérissement de son objet. Ainsi, partout un fort besoin d'élucidation fondamentale se fait sentir.

Soutenir, comme il ressortira par moment et presque obligatoirement de nos analyses, que le débat autour du public et du privé est un faux débat n'a rien d'original. Nombre d'auteurs ont souligné le brouillage grandissant des frontières entre les domaines respectifs ; d'autres le caractère pervasif de la régulation publique de tous les secteurs d'action et de communication dans nos sociétés ; encore d'autres la réductibilité désormais acquise de toute tâche ou fonction relevant encore des prérogatives d'agents publics à des prestations relevant de la bilatéralité contractuelle et de la rationalité mercatique. Nos conclusions se recouperont nécessairement avec les leurs. Cependant, c'est pour tenter de donner à ces conclusions et à la thèse de la « confusion » – au sens d'interpénétration – du public et du privé un profil plus marqué que nous avons tenter une enquête aux sources mêmes de ces notions. Rétrospectivement, nous pouvons constater que cette enquête a transformé la portée de nos intuitions : déceler les quelques ambiguïtés les plus frappantes ou les convergences grandissantes entre le public et le privé pour conclure au « Scheinproblem », nous apparaît plus comme un point de départ qu'un aboutissement théorique. En nous attachant à creuser dans le détail les figures de l'ambiguïté et de la convergence du public et du privé, nous avons été amené à établir un rapport entre la différenciation fonctionnelle (le processus fondamental donnant forme à nos sociétés contemporaines) et le déclin de la distinction entre le public et le privé. L'articulation fonctionnelle ne passe plus le long des frontières qui séparent les « domaines » de l'un et de l'autre. En d'autres termes, les frontières entre le public et le privé (dans la conception traditionnelle) ne sont pas de nature systémique et ne correspondent pas du coup à un démembrement fonctionnel de la communication sociale – à son niveau de complexité actuel. La différence entre les notions de public et de privé n'est pas, pour parler avec les systémistes, une différence qui fait une différence. Elle a perdu sa relevance structurante et du coup l'essentiel de son efficace 1.

Dans cette retombée dans l'in-différence et l'indistinction du public et du privé est à l'œuvre, comme notre enquête nous le montrera, un double processus : ainsi, si nous assistons à une résorption constante du domaine et des prérogatives publics (tels que les comprend la théorie juridique classique), nous constatons d'autre part que cela est loin de coïncider avec une libération de la sphère privée de l'emprise publique. Loin de se soustraire à la réglementation exogène de sa vie et de s'épanouir dans une sphère de la permissivité (certes légalement limitée, mais au-dedans de ces limites) indéterminée de la liberté d'arbitraire (« Willkürfreiheit »), l'acteur privé devient la victime du succès

l'Dans sa Politische Theorie im Wohlfahrtsstaat Luhmann tente, à un moment de sa recherche, de déterminer les limites fonctionnelles de l'action de l'État. Luhmann constate bien que l'État est l'adresse de toutes les demandes d'égalisation des chances venant de la société et touchant à tous les domaines de la vie. Il montre avec une grande subtilité les rapports systémiques qui en sont responsables (essentiellement une tendance à substituer à la « fonction » de l'État social sa « prestation »). Son idée est que l'État ne peut agir que par deux moyens que sont le droit et l'argent, dont la mise en œuvre est l'affaire de bureaucraties qui doivent être créées à cet effet. Luhmann montre les limites d'une telle sollicitation de l'État et son incapacité d'agir dans de multiples domaines – dont le plus important est celui de la transformation des personnes (comme systèmes psychiques autonomes). Nous renonçons à suivre Luhmann dans son analyse, quoique notre propos croise par moment le sien, car il aurait alors fallu attaquer le sujet sous un tout autre biais, à savoir partir d'une théorie de l'État pour aboutir à une compréhension du bien public. Discuter les prémisses systémiques d'une telle théorie aurait cependant exigé d'autres dimensions que celles de cet article.

même de son émancipation. Descriptivement, celle-ci est à lire comme « potentialisation » de l'existence personnelle et sociale, qui fait exploser le possible, c'est-à-dire la contingence et la virtualité, de l'existence individuelle. Dans un balancement systémique caractéristique, cette diffraction des choix, des modes d'être, des comportements privés, réintroduit le « public », pour la régulation désormais nécessairement formelle de la communication sociale sous la forme d'une juridicisation ubiquitaire <sup>2</sup>. C'est un troisième terme, au-delà du public et du privé, qu'on voit émerger au bout de l'analyse sociologique, un tiers terme que nous appellerons, en nous référant à H. Arendt, le « social » ou « la société ». Les gains de contingence, d'élasticité, de mobilité, d'optionnalité libérés par la différenciation fonctionnelle vont dans le sens d'une densification extrême de l'interdépendance intersystémique et interpersonnelle. Nous désignerons terminologiquement par socialisation ce processus de densification. Nous observons ainsi le paradoxe de mondes personnels privés, dynamisés à tel point qu'ils sont toujours déjà en irruption l'un dans l'autre et se conditionnent mutuellement. La « société » c'est, au-delà du privé et du public, le lieu de la dissolution de leur différence, le lieu de l'Aufhebung de leur distinction. Elle est le terme qui définitivement rend caduque leur opposition. La mise en perspective des phénomènes de socialisation permet de percevoir la dédifférenciation de l'espace public comme une aggravation du déclin du politique dans les sociétés complexes.

Nous nous proposons de conduire notre réflexion à différents niveaux muni d'un fil conducteur qui fera l'unité de notre enquête. C'est une unique question qui orientera notre enquête, économique ou sociologique : qu'est-ce qu'un bien public ? Un questionnement qui aurait directement visé l'essence du « public » et du « privé » nous aurait immédiatement renvoyé à une investigation purement philosophique et nous y aurait « reclus ». Le désavantage d'une telle démarche étant le risque de voir notre réflexion rompre toute attache avec les sciences sociales et la théorie juridique et de rendre imperceptibles les gains d'élucidation conceptuelle apportée par l'investigation philosophique à celles-ci <sup>3</sup>. Nous avons préféré un cheminement allant de la théorisation économique vers l'analyse sociologique et de celle-ci à celle-là. Le gros de la réflexion se situera à ce dernier niveau dans une tentative de *faire fructifier les outils descriptifs* extrêmement intéressants que nous offrent les *théories de la complexité*.

### I. – LA CONCEPTION DU BIEN PUBLIC COMME BIEN D'EXCEPTION ET COMME RÉSEAU INFRASTRUCTUREL. EXPOSÉ ET CRITIQUE

La discussion économique de la dualité des types de biens, privés et publics, est fortement hypothéquée par des équivoques conceptuelles et sémantiques multiples. Le

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nous renvoyons à ce sujet à Zacher (*et al.*) 1987, p. 190 et s. pour qui la cause de la juridicisation (comme accroissement du droit contraignant – *zwingendes Recht*) ne réside pas dans une volonté politique de limiter l'autonomie privée ou encore de garantir une protection aux minorités sociales, mais essentiellement dans la nécessité de réduire des coûts de transaction purement économiques.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nous réserverons l'exposé de l'investigation philosophique à une prochaine publication, l'espace de celle-ci ayant été entièrement occupé par la description et l'analyse sociologiques.

conflit des conceptions est particulièrement fort autour des biens et services publics. Si la particularité française de ces services semble pour beaucoup ne faire nulle difficulté, la notion de bien et de service public est presque toujours admise comme connue d'évidence et n'arrête pas les analystes. D'où une propension de *la discussion en France* à développer la problématique des biens publics à partir d'un certain type d'organisation et de légitimation du service public familier dans ce pays. Un effort s'impose donc pour nous de scruter les équivoques et de les analyser en leurs éléments pour aboutir ainsi à des concepts élucidés, nécessaires au travail théorique que nous avons en vue.

La conception courante d'un bien public produit intentionnellement par un agent social se réfère régulièrement à deux notions : celle d'intérêt général ou d'utilité publique, ainsi que celle de l'accès indifférencié du bien à tous les membres de la collectivité. La production d'un bien généralement utile et dont la jouissance ne devrait pas être réservée préférentiellement à certains membres de la collectivité plutôt qu'à d'autres a toujours appelé, tant dans l'histoire institutionnelle que dans la théorie juridique françaises, l'intervention de l'acteur public par excellence qu'est l'État. L'association du bien public à l'État est l'association de deux exceptions : le premier étant un bien d'une structure très particulière et très sensible va tomber dans le domaine réservé du second.

En effet, cette intervention de l'État dans le processus économique est conçue comme exceptionnelle et ne se justifie que par la nature de l'objet en jeu. Ainsi, les théoriciens du droit public français la pensent légitime dans la mesure où la création d'un bien ou d'un service publics par l'État est nécessaire pour sauvegarder un intérêt général, qui autrement serait compromis <sup>4</sup>. Les transitions vers l'affirmation que partout où un intérêt général est en cause, les capacités des acteurs sociaux ordinaires sont structurellement insuffisantes pour l'assurer, de telle manière qu'à la généralité de l'intérêt corresponde une généralité effective de l'accès, sont courtes et ont été décidément franchies. C'est donc à la jonction de deux principes que la théorie et la pratique institutionnelle en France situent la production légitime et ordonnée du bien public : un principe de justice et un principe d'économie. Le premier fait de l'accès général au bien public un enjeu majeur de la production sociale de ce dernier et va jusqu'à instituer la prétention à la jouissance de ce bien comme un droit que tout membre de la collectivité peut faire valoir envers elle. Le second suppose que le bien public soit de par la généralité de son extension objective (surdimensionnalité), sociale (universalité), temporelle (continuité) et spatiale (ubiquité territoriale) de nature à mettre en défaut tant les capacités que la logique intéressée de l'économie privée.

La pensée du bien public en France est ainsi fortement imprégnée par l'idée de son *exceptionnalité*. Elle affirme la nécessité de sa réservation à un acteur lui-même exceptionnel, doté d'une personnalité, d'une légitimité et de prérogatives de puissance

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> D'après la formulation de Jean Rivero : « Créer un service public, c'est affirmer que l'intérêt général serait compromis en cas de non-satisfaction du besoin social correspondant et que l'intervention d'une personne publique est indispensable pour y pourvoir. » (cité par Stoffaes 1995, p. 32). Le droit européen n'a pas élaboré de doctrine des biens publics, tout en défendant une interprétation des traités européens et de leurs clauses proconcurrentielles très rigoureuse à l'égard des monopoles étatiques. Il a cependant, par l'organe de la Cour de Justice de l'Union Européenne, finalement développé une définition juridictionnelle du service d'intérêt général (cf. Stoffaes 1995, p. 185 et s.).

morales, juridiques et politiques incommensurables avec celles de tous les autres acteurs sociaux. Cette conception ne se comprend qu'en tenant compte de deux présuppositions majeures : laissée aux acteurs sociaux ordinaires, la production des biens publics heurterait le principe d'égalité (1) et serait qualitativement ou quantitativement insuffisante (2). Nous voulons examiner de près ces deux présuppositions et apprécier leur bienfondé.

Pour le faire, il nous semble nécessaire de préciser la caractéristique provisoire du *bien public* qui nous a servi de point de départ au-delà de ses deux composantes principales que sont l'utilité et l'accès généraux. Nous tenterons d'établir un catalogue assez complet des propriétés des biens et services publics dans la conception française <sup>5</sup>. Ces propriétés étant assez enchevêtrées, nous en rechercherons les articulations théoriques principales. Nous passerons ensuite à l'examen des principes d'économie et de justice inhérents à cette conception des biens publics.

Un bien ou un service est public et doit, d'après la conception que nous examinons, relever de l'État, quand il est

- 1. d'intérêt public,
- 2. indispensable,
- 3. doit satisfaire aux conditions d'un accès égal pour tous,
- 4. a la nature d'un bien ou service de masse,
- 5. implique des sujétions telles que les suivantes :
  - 5.1 exigence de continuité (non interruption de la fourniture)
  - 5.2 obligation de la desserte (impossibilité de résilier l'obligation de prestation)
  - 5.3 l'égalité de traitement (entre personnes, localités, secteurs d'activités)
  - 5.4 respect de standards (qualité minimum des prestations)
  - 5.4 fixation des tarifs (sans faire jouer de mécanisme de prix)
  - 5.5 publicité et transparence (gestion non stratégique)
  - 5.6 contrôle public des investissements (principe du choix politique)
  - 5.6 association et expression des usagers (participation statutaire de la clientèle à la gestion)

compensées par des droits exclusifs (monopoles) et un statut d'exception le rattachant immédiatement au domaine de responsabilité de l'État.

Ce premier ensemble de propriétés reflète une conception suivant laquelle l'autoprivilégiement étatique dans la production et la gestion des biens publics est la *rançon* de conditions restrictives liées au principe de justice dont nous parlions plus haut. Ici, comme plus loin quand il s'agira de faire valoir le principe d'économie, l'argumentation suppose un nécessaire « échec du marché » qui exprime l'impossibilité pour une entreprise d'assumer les conditions du marché des biens publics. Aucune ne serait capable de fournir ceux-ci tout en supportant les énormes coûts induits par la série de sujétions énumérées plus haut. Le problème du principe de justice est cependant ailleurs et l'argumentation apparemment évidente ne fait que le voiler. Il réside dans l'*impossibilité* 

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Nous avons bien sûr en vue la conception conservatrice ou traditionnelle de la haute fonction publique et des juristes français : valorisation (allant parfois jusqu'à la mythisation) des acquis des services publics à la française et fidélité à ce modèle de développement collectif qui reste, d'après elle, supérieur aux modèles libéraux. Cette conception est reprise aujourd'hui par les groupes d'intérêts au sein de la fonction publique française et sert à justifier le refus d'évoluer vers une déréglementation des monopoles d'État.

de désigner a priori les biens dont l'accès doit être général et où une atteinte au principe de l'universalité constitue une atteinte au principe de justice. Quels sont en effet les biens publics indispensables ? Une rétrospective rapide sur l'histoire des États modernes et surtout sur l'évolution de l'État social depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nous enseigne la relativité des représentations de l'indispensable et la difficulté de le décliner comme un droit subjectif ou un droit fondamental. Chaque société définit pour elle-même ce qui pour elle aura valeur de bien public. On peut très bien imaginer le logement ou le travail par exemple accéder à ce statut. Les entreprises de bâtiment devenant ainsi prestataires d'un service public participeraient de la « sensibilité » du bien qu'elles produiraient. Les sujétions du service public pourraient alors nécessiter une nationalisation de ce secteur d'activité. Cependant, l'exemple montre bien - et on pourrait en donner bien d'autres – que la configuration actuelle des services publics est le résultat d'une évolution historique et de sa facticité et qu'elle est loin de se justifier par des arguments aussi systématiques. Une véritable reconsidération du sujet supposerait la mise à plat des concrétions historiques et une refonte des conceptions d'après des critères théoriquement éprouvés. C'est la vétusté des concepts qui pose problème, dans le sens où ils sont manifestement inadaptés à la saisie d'une réalité sociale dont la dynamique est celle de l'abstraction potentialisante et de la réflexivité paradoxale <sup>6</sup>. Nous nous attacherons à le montrer tout au long de ce travail.

Enfin, au point de vue de sa caractéristique descriptive, le bien ou le service public est, dans la conception française, de *nature infrastructurelle*. Il implique ainsi

- 1. une planification de longue durée
- 2. une lourdeur capitalistique des immobilisations
- 3. et touche à l'usage de ressources rares ou non regénérables comme le sol, le sous-sol, l'espace aérien, hertzien, des vecteurs matériels d'énergie...

Ces dernières caractéristiques le rendent fondamentalement inadapté à être produit par une entreprise libre sur un marché concurrentiel, c'est-à-dire sous des contraintes de retours positifs à court et moyen terme sur l'investissement. D'autre part, les contraintes négatives de ménagement des ressources faussent les équations de rentabilité de la libre entreprise exploitant une ressource rare, du fait de la difficulté de l'escompte, à l'investissement, des coûts écologiques de l'exploitation. On conclut, au vu de l'ensemble de ces caractéristiques, à une *inadéquation structurelle entre biens publics et économie de marché*.

Nous nous rendrons compte, tout au long de notre enquête, à quel point cette conception est dépendante d'une vision « infrastructurelle » du bien public. Nous avons affaire à une vision de la première modernité, opérant dans des cadres simples et rigides, harmonieusement gouvernée par une raison collective instrumentale, mise à l'abri de toute insécurisation par ses évidences culturelles et l'univocité de ses références historiques : un territoire, un peuple, un sommet, un centre, un intérêt commun, une science et une technique, un appareil d'administration, une direction de progrès. Les grandeurs manipulées dans ce modèle sont celles d'une configuration techno-économico-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La réception du systémisme n'étant pas encore aussi avancée en France qu'en Allemagne, nous ne pouvons nous limiter dans nos références à la part de réception indirecte des théories luhmanniennes qui se fait, paradoxalement, par le biais des écrits de Habermas, mieux connus du public français.

sociale dont nos techniques de production, nos économies informationnelles et nos sociétés complexes ne gardent que des vestiges. D'une trop grande imprégnation par la culture volontariste et missionnaire de l'État, la conception française traîne pour ainsi dire une conceptualité orientée sur les *grandeurs « dures »* du développement collectif. Elle tend à construire la notion de bien public sur le modèle d'un *réseau* infrastructurel. Or, un tel modèle est aujourd'hui franchement réducteur, malgré une dénomination qui évoque ce qu'il y a de plus révolutionnaire dans notre modernité sociale. Le « réseau » tel qu'on le conçoit ici, c'est le réseau « en dur », la grosse infrastructure extensive, territoriale, à grande échelle, à investissements matériels massifs, à hauts rendements quantitatifs,... quelque chose en somme comme le réseau routier, ferré, électrique, gazier,... Or, si ces réseaux existent toujours certes et constituent invariablement des enjeux économiques de premier plan, leur structure cognitive, opérationnelle et connectionnelle, elle, a changé, amenant parfois de réelles transformations dans la nature de l'infrastructure. C'est le passage d'un réseau dur à un réseau « *soft* » aux *composantes décentralisées*, de plus en plus légères et *immatérielles*.

À la jonction du principe de justice et du principe d'économie qui servent dans la conception que nous examinons de repères capitaux, nous avons rencontré l'argument de l'« échec du marché ». L'argument est souvent d'allure un peu dogmatique car il ne s'attarde pas à réfuter les thèses libérales de nature à saper les fondements mêmes du principe de justice. Celles par exemple de ceux qui soutiennent, avec Phelps par exemple, que l'« inégalité est justice tant qu'elle conduit à la plus grande rétribution possible de ceux qui sont les moins rétribués. » 7 Cependant au-delà de ce débat au fond relativement stérile parce qu'il ne se décide qu'à partir de préférences normatives qu'on ne peut absolutiser, se pose la question de la relation des biens publics à l'économique au sens large. Ces biens relèvent-ils tous et dans une même mesure d'une logique économique, même s'ils doivent échapper à la « logique opérationnelle 8 » du marché? Ces biens ont-ils tous un « prix » ?

Il est clair qu'à ce stade du questionnement une différenciation entre catégories de biens publics s'impose. Les transports, les médias, les télécommunications, l'énergie, la défense, la santé, la sécurité sociale, l'éducation,... ne forment pas une masse indistincte de biens. Si nous tentons de les situer par rapport aux deux logiques opérationnelles du marché et du pouvoir, nous obtiendrons trois grandes classes de biens publics: 1. ceux dont le rapport au pouvoir est structurel et qu'on peut appeler régaliens (défense, police); 2. ceux dont le rapport tant au pouvoir qu'à l'économie est médian comme les biens publics sociaux (santé, éducation,...); 3. enfin, ceux dont les caractéristiques sont toutes économiques, c'est-à-dire dont la nature est essentiellement utilitaire. Or, la conception infrastructurelle confond sciemment ces biens aux profils structurels si différents. Les réseaux étant essentiellement des installations à destination utilitaire, ils relèvent d'une logique opérationnelle économique. Leur association à l'intérêt général n'ôte rien à leur nature économique, mais l'obère d'une conditionnalité

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Phelps 1985, p. 152. Voir également l'argument de Hayek un peu plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Willke (1992, p. 230) oppose la « *Operationslogik* » d'une économie de marché à la logique opérationnelle du pouvoir politique (dans la perspective systémiste où le pouvoir est un medium de communication comparable aux autres médias des différents sous-systèmes) et constate que l'idée d'un échec du marché est fondée sur le présupposé – généralement reçu – d'un conflit entre rationalité individuelle et prospérité collective.

politique, à savoir que les valeurs d'utilité issues de ces biens doivent être assujetties aux impératifs d'accessibilité universelle et d'une péréquation égalitaire qui les soustraient aux mécanismes ordinaires de formation des prix. La construction ne pose pas de problème jusqu'au moment où les contre-mécanismes d'invisibilisation du prix de ces biens, destinés originellement à assurer leur acceptabilité politique, entrent en conflit avec le principe de justice - dont la politique se fait l'avocat. Il semble alors que ces biens supportent mal l'attraction exercée sur eux par une logique opérationnelle qui n'est pas la leur. En effet, l'État, en créant une exception pour ces biens et en les mettant à l'abri des mécanismes de formation de leur valeur utilitaire, crée pour les structures qui les produisent des niches de profit qui représentent une négation de la rationalité alentour qui les fait vivre. L'école du public choice anglo-saxonne a appelé ces niches des « rentes » et en a livré la théorie critique. Nous reviendrons à ce concept. Il suffit pour le moment de retenir la conclusion provisoire suivante : les valeurs utilitaires relèvent, dans le contexte d'une société qui a perdifférencié le sous-système économique et accompli l'autonomisation de ses rationalités sectorielles, de mécanismes de formation de prix fort complexes qui constituent la pointe de la rationalité synallagmatique du marché. Une intervention massive du système politique dans la production et la circulation de ces valeurs ne se justifie que si au moins elle parvenait à ne pas entrer en conflit avec sa propre finalité, à savoir ici la sauvegarde d'un principe de justice. Cette contradiction interne de l'intervention politique semble difficile à éviter pour les biens de nature essentiellement utilitaire comme ceux dont nous discutons en ce moment.

Est-ce à dire que tous les biens infrastructurels seraient privatisables et devraient l'être ? Les réseaux devraient-ils sortir définitivement du giron ou de la tutelle de l'État ? La question ne peut être tranchée à ce niveau. Il nous faudra passer par une revue de la théorie anglo-saxonne des biens publics ainsi que par celle de l'idée de standards sociaux pour pouvoir y répondre. Pour l'instant apparaissent des remises en question partielles de la conception infrastructurelle du bien public. D'abord celle de l'équivalence entre biens publics et réseau. Toutes les infrastructures ne sont pas d'utilité publique et, inversement, tout bien public n'est pas de nature infrastructurelle. Contre Lehmann, qui s'appuie à tort sur M. Mann pour découpler pouvoir despotique et pouvoir bâtisseur d'infrastructure 9, nous voudrions maintenir que la « publicité » de l'infrastructure est un reliquat des visées de puissance de la jeunesse de l'État moderne. Les grands ouvrages publics ou, comme on les appellera plus tard, les grands travaux sont l'expression même de la volonté et de la puissance démiurgique du souverain. Il existe un privilège régalien naturel qui réserve une aussi impressionnante et durable transformation de la réalité par la volonté, au « dieu mortel » qu'est le souverain. Il revient à celui-ci comme un attribut d'essence de dispenser prospérité, lumières et progrès. La dimension despotique nous semble bien aller de pair et non contrecarrer la dimension infrastructurelle. Si nous suivons Mann dans ces recherches sur les stades évolutionnaires d'émergence du pouvoir dans les premières grandes civilisations, nous nous rendons compte de l'importance de l'existence d'infrastructures dans le processus d'« encagement » étatique et civilisationnel 10. Le réseau est une projection spatiale

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Lehmann 1988, p. 813.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Mann 1986, p. 73-178.

décisive *de pouvoir* et un des filets les plus drus pour capter en un, territoire et populations. Son caractère public est un vestige de la régalianité de ses origines.

L'émancipation des origines est cependant entre-temps très avancée. C'est elle qui fait difficulté parce qu'elle nécessite une révision des perceptions, d'autant plus dure que celles-ci perméent des concrétions institutionnelles. La remise en question de la publicité du réseau vient du fait d'un transfert de capacités autrefois exclusivement régaliennes vers la société civile. Les réseaux sont aujourd'hui au niveau technologique, financier, etc. à portée d'agents économiques du marché. Le souverain n'est plus le seul à pouvoir mobiliser les immenses ressources matérielles et humaines nécessaires à la construction et à l'entretien de ces réseaux. Cependant, leur structure réticulaire englobante, de par l'emprise qu'elle donne sur l'économie, la vie quotidienne et son influence sur l'adhésion des usagers aux institutions de gestion bureaucratique, suscite toujours l'intérêt, pour ne pas dire la vigilance du pouvoir. La récente rupture de verrous technologiques cruciaux a permis la déspatialisation, la déterritorialisation et la dématérialisation des supports substantiels des réseaux classiques. Il n'y a qu'à comparer l'infrastructure matérielle, territoriale et humaine, la grandeur des investissements et des immobilisations, nécessaire à la réalisation d'une seule chaîne télévisuelle (de la maison centrale et ses émetteurs aux stations de relais, en passant par la production artistique et technique des programmes) dans les années 60 à celle de la production d'un « bouquet » de chaînes et de programmes de télévision numérique 11. Avec la possibilité de varier l'offre d'un même bien public et de démultiplier sa diffusion sur une variété de réseaux immatériels, la loi des rendements croissants justifiant la monopolisation de la production et de la régie de ce bien se trouve complètement *infirmée* 12.

Si la révolution numérique, et ses effets virtualisants, touche en particulier les différents secteurs de la télécommunication et détache le bien ou le service offert de toute référence infrastructurelle dure, elle n'en révolutionne pas moins les secteurs où la matérialité des réseaux n'est pas encore dépassable. Le raffinement des méthodes informationnelles de gestion (d'achat, d'organisation interne, de logistique de la fourniture...) permet une rationalisation et une réduction des coûts, enfin une modulation indéfiniment fine de la tarification qui rendent entre autres la péréquation des tarifs de l'ancienne doctrine des services publics parfois carrément superflue. Les énormes gains de transparence et de tension des flux temporels dans la production, la distribution et la formation des prix font *sauter* un double verrou qui, dans l'ancienne conception, conjuguait ses effets de désoptionnalisation (= de rétrécissement des choix <sup>13</sup>), avec la barrière technologique mentionnée plus haut : à savoir d'une part, le *verrou épistémique* de l'indétermination des coûts due à la difficulté de l'escompte du cumul ou du décumul des ceux-ci sur des

<sup>11</sup> Des articles récents parlent d'une télévision numérique pouvant émettre d'un appartement parisien un bouquet de 8 ou 9 programmes.

<sup>12</sup> Ch. Hood fait référence à l'idée d'un dépassement technologique du « Marktversagen » (in Grimm 1994, p. 104).

<sup>13</sup> Ou de facticité de l'actualisation, pour parler avec les systémistes. Sur la contingenciation ou virtualisation, voir l'exposé très clair et très stimulant de Lévy 1995, le chapitre 1 (« Qu'est-ce que la virtualisation ? »).

périodes de temps trop longues pour permettre un calcul précis <sup>14</sup>; d'autre part, celui de l'invisibilisation volontaire des *inputs* par le gestionnaire public. Avec ces gains de transparence le modèle infrastructurel perd drastiquement de sa relevance. Pièce maîtresse de la légitimation du monopole étatique, son déclin conduit à un affaiblissement de celle-ci.

Le réseau infrastructurel et régalien est ainsi à l'heure actuelle diversement contournable. Il se trouve surtout surclassé par les modes de connexion des nouveaux réseaux. Ceux-ci n'ont aujourd'hui nullement besoin d'atteindre la taille – critique pour l'amortissement des investissements gigantesques – d'un réseau de masse national. Au contraire, dans beaucoup de cas, ils ont plus à gagner d'une opérationnalité limitée au cadre local ou régional et couplée à d'autres réseaux de taille comparable ou mondiale et de domiciliation de plus en plus extranationale. Ce sont les possibilités d'interconnexion pratiquement inépuisables des réseaux entre eux qui mine la position des réseaux monopolistiques nationaux. La conception du bien public à la française ne semble pouvoir se maintenir qu'en misant sur un « enrichissement » du bien public utilitaire par des éléments régaliens ou sociaux, ce qui permettrait de quitter le sol de l'argumentation économique, ôtant à celle-ci une grande partie de sa pertinence. C'est donc en conjurant la « spécificité » nationale, au fond historiquement légitime, ainsi que les acquis sociaux menacés par un libéralisme inconditionnel, que l'on espère échapper aux conclusions d'une analyse semble-t-il trop sectorielle du bien public.

Cependant, un tel achoppement vers une autre catégorie de biens ne va pas sans difficulté. Ainsi une plus forte insistance sur le régalien menace de faire basculer les biens publics en question dans la dimension des biens absolus et leur problématique dans l'outrance d'une totale insaisissabilité par la raison économique. En effet, les biens qui relèvent de par leur nature de la logique du pouvoir (la logique opérationnelle du système politique), n'ont pas de « prix ». Le système politique et la société alentour le savent puisqu'ils considèrent que le cas échéant, ces biens doivent être « payés » d'un prix qui est la négation même de la valeur et de la rationalité économiques, à savoir de la vie. Aucun marché ne peut « compter » avec de tels prix et systématiser, numérariser leur échange et leur circulation. D'autant plus que la transaction menant au paiement de ce « prix » n'est pas de nature optative et contractuelle. Ces biens qui sont la sécurité intérieure et extérieure, c'est-à-dire la sauvegarde de l'autonomie collective et personnelle, sont des biens publics indivisibles qui aujourd'hui encore, dans nos sociétés complexes, maintiennent les fondements extra-organisationnels de l'État 15. Celui-ci, qui aurait pu, dans le cours de la différenciation fonctionnelle et de l'autonomisation des rationalités systémiques, se transformer en une superorganisation de régulation des « décisions collectives à caractère obligatoire » (verbindliche kollektive Entscheidungen 16), garde, dans cette mesure précise, quelques vestiges de sa figure régalienne. La « spécificité nationale » ou le particularisme « à la française » ont peut-être idéologi-

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Un des arguments principaux de Mintzberg *en faveur* de la gestion publique de certains biens publics se fonde sur la difficulté (l'impraticabilité épistémique pour nous) de mesurer les bénéfice réels des « *government activities* » (1996, p. 79).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Cf. L'interprétation par Habermas de la tradition jusnaturaliste libérale (qui part de Locke) et de sa conception de la citoyenneté comme « affiliation à une organisation » (*Organisationsmitgliedschaft*, Habermas 1992, p. 640).

<sup>16</sup> Dans la théorie luhmannienne.

quement des relents que certains trouveront dangereux ou factices. Pour notre approche qui se veut purement élucidatoire, l'intercalage de ces concepts ou valeurs est de nature à empêcher de comprendre les processus en cours. Ceux-ci, dans la mesure où ils concernent la socialisation de biens publics utilitaires, ont complètement décollé de la conceptualité régalienne de la théorie juridique classique. Il nous faudra cependant revenir à une discussion détaillée du rôle de l'État dans la production des biens publics. À ce stade de l'enquête, il nous suffit d'introduire les distinctions essentielles entre les catégories de biens publics et d'indiquer la relevance à chaque fois de logiques distinctes.

Ouant à l'achoppement vers le social, il nous paraît bien plus digne de considération. En effet, l'assimilation des biens publics utilitaires à des biens sociaux infléchirait sensiblement le débat et appellerait effectivement une plus grande régulation étatique que si on les laissait relever des catégories purement économiques, comme nous en faisons l'hypothèse ici. Les biens sociaux, dont nous n'avons pas encore parlé, constituent la catégorie des biens publics qui au fond est la plus importante. Elle représente la figure conquérante du bien public. Elle contamine et tend à s'assimiler les deux autres catégories dans le sens où les frontières entre les biens à valeur utile et à impératif de disponibilité universelle et les biens sociaux à proprement parler ne cessent de s'obscurcir ; de même dans un contexte de quasi disparition de la menace extérieure et d'une relativisation ou quasi normalisation sociologisante de la menace intérieure à l'autonomie collective et personnelle, les biens publics régaliens tendent à se « socialiser » également. Quand bien même ces tendances ne seraient pas parfaitement parallèles, la dernière étant bien moins accusée que la première et s'effectuant dans des processus d'évolution des perceptions, des pratiques et des institutions assez spécifiques, elles réclament un examen attentif. Nous nous attacherons un peu plus loin à découvrir la structure propre des biens sociaux, que nous situons au centre d'un processus majeur d'évolution de la normativité et de la mutualité sociétales, processus que nous appelons la socialisation de l'utilité.

### II. — LES TENTATIVES DE REVITALISATION ÉTHIQUE DE LA PUBLICITÉ ET LEUR ÉCHEC

Toutes les remises en question de la libéralisation et de la dérégulation ne proviennent pas de l'horizon conceptuel que nous avons évoqué jusqu'ici. La pensée économique elle-même n'étant pas l'abri de phénomènes de mode, elle se montre parfois tout aussi sensible à l'inélégance d'une « pensée unique » que, disons, la philosophie ou la littérature. Elle semble rentrer en elle-même ces derniers temps pour réclamer, par la voix d'analystes très sophistiqués, une reconsidération des idées cultivées au sein de la communauté des théoriciens du management sur les gestions privée et publique et de leurs avantages comparatifs. La nouvelle pensée vise à une réhabilitation de la nature éthique de la production du bien public. Cette tentative de sauver la publicité par le biais de la moralité est-elle recevable ? L'éthique représente-t-elle une alternative à l'étroitesse présumée de la position de problème économiste ainsi qu'à la revitalisation du régalien et du social qui nous a paru impraticable ? La génération des biens publics retrouverait-elle, grâce à une rééthicisation de ses motivations et de ses enjeux, sa bonne santé d'avant la crise de son intégration croissante à la fonctionnalité économique. L'auto-

obligation morale des hommes qui concrètement sont des « servants publics » (*civil servants*) serait-elle la clé de l'équilibre entre le prix de la production sociale et l'utilité publique de ces biens ? La question est décisive pour la problématique qui est la nôtre.

La thèse est en gros la suivante <sup>17</sup>□: les quatre positions de l'individu dans son interaction sociale avec les institutions économiques et politiques ne sont *pas réductibles* à une seule, à savoir celle de « *customer* » (client acheteur). L'individu se trouve dans des rôles spécifiques : 1. il est « *client* » (client non acheteur) face aux organisations délivrant des services d'utilité générale comme l'éducation ; 2. il est « *citizen* » (citoyen) dans la mesure où il est appelé à user de ses droits de participation dans la vie politique ; 3. il est enfin « *subject* » (sujet), dans la mesure où il paie ses impôts et peut être appelé à servir dans les armées de son pays. Le recoupement avec notre classification des biens publics est manifeste : les biens d'utilité économique ont pour destinataire le « *customer* », les biens sociaux le *client*, les biens régaliens le citoyen et le sujet. La différenciation d'un double destinataire des biens régaliens devrait se répercuter sur notre classification par la différenciation de ceux-ci en biens participatoires et biens obligatoires. Cependant, elle n'est pas indispensable du moment que la préservation de l'autonomie personnelle passe le plus souvent par l'accord de droits de participation.

Ce sont finalement *quatre modèles irréductibles de management* des différentes catégories de biens qui devront être reconstruits à partir de la personnalité de leur destinataire et des différents postulats d'autonomie et d'autodétermination qui doivent lui revenir. Plus les biens en questions sont importants pour l'autodétermination morale et politique de la personne, plus ils risquent de placer leur fournisseur et leur destinataire dans une relation asymétrique au désavantage du dernier, et plus celui-ci a droit à des protections spéciales qui inhibent la menace de tutelle du fournisseur. Le marché, et son modèle de bilatéralité contractuelle autonome qui suppose une symétrie complète entre les contractants de la transaction économique, est inadéquat quand les biens qui font l'objet de l'échange sont de nature à pervertir les présupposés de l'autonomie contractuelle. La production, la fourniture et la rétribution de ces biens devront conséquemment être retirées au marché et réservées à des systèmes spécifiques où ces opérations seront régulées de telle manière à empêcher l'émergence de l'asymétrie tutélisante.

Si l'argumentation semble ici tout à fait cohérente, le problème demeure entier quant aux modes d'organisation spécifiques de la production de ces biens (ce que Mintzberg appelle « government management »). En effet, la différenciation descriptive de catégories de biens qui se distinguent dont les structures de leur demande, leur finalité et leur divisibilité s'impose pour ainsi dire d'elle-même. La difficulté est celle de traduire cette hétérogénéité dans des spécifications institutionnelles qui, par rapport au modèle pour ainsi dire le plus simple, parce que le plus symétrique et opérationnellement le plus performant (le marché), auront toujours l'allure de l'exception et de la séparation. Or, la conclusion des avocats d'une revitalisation du service public est que les protections statutaires accordées aux secteurs de production de biens sociaux et régaliens n'est en ellemême nullement une garantie de fourniture adéquate de ces biens. Les privilégiements

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Nous nous référons à titre exemplaire à Mintzberg (1996). Cf. pour la tendance générale d'un « retour de l'État » l'ouvrage collectif *Bringing the State Back in* (Evans *et al.*, 1985).

institutionnels doivent s'associer à un « modèle de contrôle normatif » 18 qui correspond à ce que nous pouvons appeler l'ethos du service public : « the key of all is dedication » 19. Seul cet ethos du service et du dévouement peut contrecarrer les effets négatifs de la bureaucratisation de la production des biens publics et de la fonctionnarisation de leurs servants. Le constat final est que « nous avons amèrement besoin d'un déplacement d'intérêt vers le modèle normatif » 20, les services publics ne pouvant en aucune manière être meilleurs que « les gens qui les fournissent » 21. À un moment où les valeurs du secteur privé envahissent l'ensemble de la société, il nous faut plus que jamais mettre l'accent sur ce qui ne tombe pas dans la sphère du « business ». Il n'y a rien qui puisse se substituer à la « human dedication » 22.

Quelle est la valeur analytique de ce constat ? D'abord, pour en terminer avec les aspects secondaires, la délimitation des biens publics d'exception nous semble trop extensive. Le parti pris d'écarter la régulation mercatique des biens publics a amené une compréhension un peu trop restrictive de ceux-ci. C'est ainsi que les biens que nous avons thématisés jusque-là et qui ont appelé notre critique de la conception infrastructurelle se trouvent en dehors de la perspective choisie. Par contre, le gros des exemples sur lesquels s'orientent l'élaboration des thèses que nous avons rapportées sont ceux de biens sociaux. La nature complexe de ceux-ci n'est pas analysée et du coup l'approche manque de la pénétration nécessaire. Quoiqu'il en soit, l'essentiel se trouve ailleurs et n'est en rien amoindri par les découpages un peu schématiques de la description. En effet, c'est la thèse de *l'impossibilité de faire l'économie*, pour la production d'un bien public, d'un ethos de la « dedication », d'une qualité de la conviction. Il n'est donc pas possible de produire un bien public en qualité adéquate sans la capacité chez l'agent producteur de subordonner son intérêt propre aux valeurs de l'intérêt général. Sans appui normatif, le management de la solidarité tourne à vide ; il est condamné à s'involuer dans les paradoxes de sa sauvegarde autointéressée et de s'épuiser dans le palliement des coûts de son autoadministration. Il faut donc sauvegarder la composante normative de l'administration de l'intérêt général, tout en sachant que les sociétés concernées connaissent une sorte d'hémorragie constante et irrémédiable de leur substance morale. Cela se fait alors sur le mode volontariste et exhortatoire. Au lieu de s'intéresser au phénomène d'érosion de la moralité (Sittlichkeit) - c'est-à-dire de la normativité non formalisée et irréflexive - dans les sociétés complexes, et surtout de s'interroger si et dans quelle mesure ce phénomène est irréversible, on puise massivement dans la ressource dont le défaut même constitue le départ du débat. C'est là que réside la faiblesse analytique du constat, lequel ne représente dès lors qu'une forme à peine secrète de « pensée optative <sup>23</sup>□».

```
<sup>18</sup> Ibid., p. 81.
```

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> *Ibid*., p. 81.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> *Ibid*., p. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> *Ibid*., p. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> *Ibid.* 82. Il est intéressant de comparer ces affirmations axiologiques avec la sociologie de l'*ethos* fonctionnarial (*Beamtenethos*) chez Weber 1980, p. 823 et s.

<sup>23</sup> Une tentative de traduire les expressions : « Wunschdenken » ou « wishful thinking ». Une critique de tentatives de moralisation concernant le personnel d'entreprises privées (problématique de la motivation du travail) se trouve chez Luhmann (1976, p. 104 et s.). Elle a une certaine analogie avec la nôtre.

Or, cette tension radicale entre les modes de processement de plus en plus systémiques de la communication sociale dans les sociétés contemporaines et les réquisits normatifs essentiels à leur projet de sens se retrouvent dans presque tous les débats sociologiques et philosophiques actuels. Ces débats ne sont nullement purement théoriques puisque les composantes normatives d'un type d'agir social essentiel sont, comme nous venons de le voir, indispensables pour garantir l'adéquation opérationnelle même des performances systémiques. Cela veut dire que la systémisation du normatif a des limites critiques au-delà desquelles le système entre en dysfonctionnement. Les initiés aux débats qui dominent la philosophie pratique de nos jours auront reconnu les questions posées par l'approche habermassienne de la communication sociale et leur rapport aux thèses luhmanniennes. L'indispensabilité de l'éthique, ou à défaut d'une reconstruction du juridique qui l'enrichirait des éléments discursifs-communicationnels (au sens habermassien) lui donnant substance morale (sittlich), dépasse donc le débat sur les biens publics pour englober la société complexe dans l'ensemble de ses processus. S'il est clair que la sphère de la participation politique – celle du remplissement de sens de la légitimité politico-légale - est la première touchée, la sphère de la régulation mercatique et monétaire, elle, lui est immédiatement couplée. C'est ainsi que nous voyons partout aujourd'hui, dans un contexte d'insécurisation écologique - dans les pays du nord européen et aux États-Unis – et sociale – en France et dans les pays du sud européen, la résurgence de discours éthiques et une conjuration de plus en plus pressante des « valeurs » (la solidarité, le social,...). C'est partout une même parénèse de la « citoyenneté » (en France) ou de la « républicanité » (le « Verfassungspatriotismus » en Allemagne), s'originant à la même urgence et à la même absence d'alternatives. Le caractère répétitif et l'écho quelque peu creux de l'exhortation témoignent, eux, de la vanité de celle-ci. L'éthique de la solidarité, de la responsabilité ou de la gratuité communicationnelle qu'on prêche partout ne semble pas pouvoir acquérir une relevance pratique. La question qui se pose alors pour la science sociale et la philosophie pratique est la suivante : l'affirmation emphatique de la possibilité d'une reconstruction normative des champs principaux de la communication sociale n'est-elle pas une position d'entêtement et de dénégation à l'encontre des faits ?

Il nous faut éviter cependant, en nous penchant sur cette question, de naviguer entre deux naïvetés. Si le postulat – appelons-le normativiste – d'une modulation éthique de l'agir individuel à l'intersection de multiples rôles et de leurs rationalités systémiques particulières est illusoire, celui de la disponibilité d'équivalents fonctionnels aux valeurs d'obligation éthique ne l'est pas moins. Quand l'un des représentants de la théorie systémiste du « guidage » (Steuerung) social écrit : « Il faut trouver un équivalent fonctionnel <sup>24</sup> de la grandeur qui en des temps plus simples pouvait être désignée de bien commun, d'intérêt public ou de raison d'État <sup>25</sup>□», sa formulation suggère l'existence d'un tel substitut. Willke, que nous citons ici, le trouve dans ce qu'il appelle les « biens collectifs » qui ne sont rien d'autre que les biens d'utilité générale au sens large du terme, donc des biens du type de ceux que nous considérons depuis le début de notre enquête. Le problème qui se pose alors est celui de la dispersion structurelle, de la diversité et par moment l'hétérogénéité de ces « biens collectifs » qui sont loin de pouvoir

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>25</sup> Willke 1992, p. 136.

donner à la communication sociale l'orientation globale nécessaire. Les « biens collectifs » se fragmentent, comme nous le verrons plus loin, en une multitude de droits subjectifs qui ne se socialisent que par le biais d'une mutualité de l'utilité et de l'intéressement. Comme celle-ci n'est pas toujours donnée ou n'a pas l'évidence qu'elle devrait avoir pour pouvoir effectivement servir de substitut fonctionnel à l'autoobligation éthique, la solution n'en est pas une.

Il semble donc que la fabrique de la communication sociale aujourd'hui soit finalement bloquée par la *tension entre l'inéluctable systématicité de son processement et l'indispensable éthicité de sa prétention au sens*. La considération de l'éthique du service public et de sa désuétisation nous servira de transition vers une réflexion plus générale sur l'érosion de la substance morale des sociétés contemporaines.

La position d'un Mintzberg rendant la production ordonnée des biens publics dépendante du « dévouement » du « servant civil » et conjurant la revitalisation de l'ethos de ce service, s'est révélée au fond purement rhétorique, puisque sans impact sur une chance de praticabilité quelconque. Elle reviendrait à voir dans la dépression répétitive d'un enseignant par exemple, une défaillance personnelle à cet ethos. Mettre, dans une tentative d'esquiver l'argument, la faute de la perte de la substance morale sur le compte de l'idéologie et des pratiques délétères du libéralisme, serait d'une logique un peu courte. À moins de faire du capitalisme une figure et une puissance de dimensions « absolues » (comme dans le marxisme et, pour d'autres figures, dans l'hégélianisme), la « crise morale » de nos sociétés doit s'analyser suivant des schémas moins simples que ceux de la sociologie classique. En effet, les oppositions multiples entre les caractéristiques des sociétés traditionnelles et des sociétés modernes ne suffisent pas pour rendre compte de ce qui se passe dans nos sociétés depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Celles-ci ont vu l'émergence d'un pluralisme postmoderne, d'« éthiques postconventionnelles » comme dit Habermas, lesquelles décollent tout autant des cadres traditionnels que des cadres de la modernité d'après-guerre. Il nous semble que le véritable vecteur d'innovation de la postmodernité est avant tout moral (sittlich) et que les vecteurs de la déconstruction intellectuelle ou artistique ont puisé leur force dans le premier. Partons de quelques descriptions pour ensuite tenter d'en saisir conceptuellement le thème.

La modernité, même dans ses élans émancipatoires les plus intenses, a toujours reconnu et consacré le principe d'une transcendance qui philosophiquement fonde, moralement oblige, artistiquement consacre. Une transcendance qui est loin d'être univoque, harmonieuse et bénéfique, mais qui, au contraire, tourmente, déchire et souvent obsède jusqu'à la rébellion <sup>26</sup>. Si elle appelle le geste iconoclaste, c'est qu'elle est d'autant plus intensément affirmée – pour pouvoir être niée dans l'idole qu'elle n'est pas. La modernité se nourrit de cette aspiration à l'idéal, à quelque chose qui se trouve placé dans la dimension verticale de l'effort humain. C'est cette aspiration à la liberté, par exemple, qui mobilise ses énergies pour la conquête de quelque chose de supérieur, dans un sérieux extrême de l'effort et une « dédication » totale à sa cause. L'imperfection, l'échec, le désespoir d'aboutir se retournent contre la cause, sans jamais la renier, mais motivent la reconnaissance et la célébration philosophique ou artistique de la tension tragique de l'époque. Cette aspiration et cette tension ne se défont jamais.

<sup>26</sup> Notre analyse se recoupe avec celle de Harvey 1990, p. 9-38.

C'est cette représentation de l'époque qui précède la nôtre et qui de son côté s'était déjà arrachée à ses gangues traditionnelles qu'il nous faut garder à l'esprit pour comprendre les transformations de la « publicité » dans nos sociétés. Les morales modernes, sans être en rien coutumières, sont des morales de l'obligation invariante. L'obligation y est rationnelle-formelle et donc absolue. La réalisation de l'homme est atteinte dans l'effort de satisfaire cette obligation anhypothétique (ou, pour Kant, catégorique). La société civile ne se conservant que dans son homomorphose avec l'État, l'obligation a l'évidence d'un site dans la vie univoque et rationnel, qui est celui de la profession (le devoir d'état) et de la fonction ou vocation civique (la citoyenneté). Chez l'instituteur, le postier, le gendarme, le soldat, le professeur,... la réalisation de l'individu dans son rôle correspond à un effacement, volontairement et souvent rigoureusement assumé, de l'individu derrière le rôle. Les rôles secondaires eux-mêmes vivent de leur représentance dans les rôles primaires et sont vécus comme des cristallisations de l'ordre institutionnel entier. Même en dehors des ordres formels, dans la famille par exemple, nous rencontrons une distribution des rôles qui fait que certains cèdent à d'autres ou se cèdent mutuellement la centralité relative d'une cristallisation du sens et de l'ordre. L'autoobligation morale œuvrait dans le sens d'un rétrécissement des options ouvertes à l'individu par ses aptitudes, ses talents, son plaisir d'entreprendre et de (se) transformer. La tante ou l'oncle célibataire, la servante ou le domestique, le père ou la mère, beaucoup étaient préparés éthiquement à la secondarité d'une existence qui s'accomplit dans le devoir et surtout le reversement sur elle de la clarté où baignent les rôles primaires, ceux du neveu doué qui pourra faire de hautes études, de Madame ou de Monsieur tenant leur rôle et leur état dans le monde ou les affaires. Les rôles primaires étaient entourés d'une aura (l'allemand dit Hof, une « cour ») lumineuse à laquelle participaient ceux dont l'effacement en renforçait l'éclat et la grandeur. Le respect luimême du sens de l'ordre et de l'obligation morale qu'il incarne n'est rien d'autre que ce geste d'effacement et d'acceptation de la préséance.

Les sociétés modernes dont nous évoquons le profil éthique sont loin d'être de facture foncièrement inégalitaire. Il ne faut pas que notre rapide esquisse soit ici mécomprise. Ces sociétés sont en marche vers la réalisation d'une égalité de plus en plus rigoureuse. Cependant celle-ci ne s'entend pas encore comme l'optionnalisation de tous les rôles et la virtualisation de tous les vécus comme devant être accessibles à un individu qui ne trouve qu'en soi le sens de l'agir et du vivre et est incapable de le concevoir comme complémentaire et solidaire de ceux d'un autre ou de l'ensemble organisé d'autres (famille, profession, nation,...). Les sociétés modernes avaient encore il y a peu la capacité d'autoraidissement moral qui rendait possible l'assomption, avec tout le sérieux éthique, de la secondarité et l'acceptation de la procuration institutionnelle du sens. L'autonomie individuelle élaborée théoriquement par Kant en un absolu du respect de l'impersonnel de la loi morale et de sa formalité est fondamentalement un espace « rétractif », un geste d'autolimitation et de subordination à l'abstraction et à la généralité. La morale moderne est intentionnellement et attitudinalement rétractionnelle : elle mortifie pour ainsi dire les sollicitations du souhait égotiste pour ne laisser valoir que l'exigence de l'ordre rationnel-abstrait de la loi. Conjuguée à la notion d'état – qui elle monte en puissance, à l'ouverture de la modernité, avec la théologie de la justification protestante – et transformant l'ordre social libéral en ordre dont on peut répondre rationnellement, la loi morale raidit le

projet normatif de l'individu en un *Sollen* formel qui exclut toutes les médiations de l'ancienne morale matérielle, de ses concrétions historiques, de ses rythmes et de ses soutiens culturels <sup>27</sup>.

C'est tout cela et bien d'autres aspects de la constitution morale de la modernité qu'il faut garder en vue quand on se réfère à l'éthique de la « dédication » qui a fait la gloire et qui aujourd'hui fait la rente - du service public. C'est cette constitution qui a fourni les ressources éthiques où les États modernes ont puisé pour se régir, s'ordonner, se différencier et surtout s'agrandir. Il n'y a qu'à lire les romans de J. Conrad pour voir quelles énergies morales étaient nécessaires au niveau le plus bas et jusque dans les arrière-bans du prolétariat navigant pour fonder et maintenir un empire transcontinental <sup>28</sup>. Les élites avaient certes les responsabilités les plus lourdes et devaient, elles, passer par une élaboration éthique et une intériorisation des impératifs de l'abstraction particulières. La toile de fond est, elle, cependant tissée de la même étoffe. Sans prétention aucune et en toute normalité, l'individu se soumettait aux diktats d'un sur-moi impersonnel et incorruptible dans une espèce d'exaction de l'abnégation. L'âge héroïque du service public coıncide avec cette apogée de la morale moderne d'une société civile (l'allemand dit « bourgeoise ») ouverte sans résistance aux idéaux et aux impératifs de l'Aufklärung, ainsi que, et ce n'est pas un hasard, aux injonctions d'un État à l'acmé de sa puissance. Le tout doit se concevoir comme étant vécu dans la certitude d'un élan d'évolution accélérée, comme une marche décidée et tenace, de l'avant. La disciplination morale de l'individu moderne se payait en retour de compensations que les morales traditionnelles ne connaissaient pas : d'une sortie hors des cadres de la facticité historique, qui aux générations passées des hommes, étaient destin ; d'une émancipation de toutes les restrictions locales, cognitives, symboliques; d'un progrès multiforme, matériel, sanitaire, éducationnel...; d'une mobilité des personnes, des mentalités et des carrières; en somme d'une promotion de l'égalité et de l'équité. C'est ainsi que les rôles impartis aux individus étaient assumés comme des devoirs subordonnés à une tâche collective, avec le sérieux et parfois l'effroi qu'inspirait l'ébranlement du monde vers des horizons de puissance insoupçonnés : une puissance constamment accrue et de moins en moins faillible sur la nature, sur les hommes et sur soi <sup>29</sup>.

<sup>27</sup> Schumpeter (cité par Habermas 1995, p. 76) avait déjà souligné le phénomène de la disparition des anciennes formes qui inséraient la personnalité entière dans des systèmes finaux (*Zwecksysteme*) suprapersonnels. Cependant, il y voyait surtout un facteur d'émergence de la « privatisation » de l'économie familiale, laquelle perd justement ses références à une hiérarchie finale qui lui donne sens et fonction. Quant à nous, nous soulignons pour ainsi dire la phase suivante de l'ébranlement éthique des solidarités basales, à savoir celui qui touche la famille individuelle elle-même, ou encore les nouvelles solidarités formelles (nation, classe, profession...), lesquels avaient acquis une relevance publique par un rapport désormais fondamental à l'intérêt public.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Le personnage de Kurz dans *Heart of Darkness* mériterait ici une petite étude.

<sup>29</sup> L'hypothèse « sociale-structurelle » de Offe (in Grimm 1994, p. 343) pour rendre compte de l'emprise du thatchérisme sur une grande partie de l'électorat et de la société anglaise thématise fugitivement des facteurs que nous éclairons de manière plus insistante. Offe se fait l'avocat des « prémisses axiologiques collectivistes et universalistes de l'État-providence » (ibid., p. 350) et déplore la dissolution des « catégories sociales constituées et reconnues (comme les communes, les syndicats, les professions, le secteur public, etc.) ». Il attribue ces phénomènes à la politique volontaire d'un gouvernement (dans le cas précis celui de Mme Thatcher) et à la réussite de son entreprise de rééducation de la population dans le sens

Détacher le « modèle normatif » (selon Mintzberg) de son contexte et le revendiquer naïvement aujourd'hui, pensant le promouvoir par la simple exhortation, est, pour parler avec les Anglo-Saxons, une « fallacy » aux conséquences assez graves. Cela semble relever d'une insensibilité sociologique notoire à tous les phénomènes que notre actualité illustre avec abondance. Maintenons en pensée l'un près de l'autre un instant deux figures. Considérons d'abord celle d'un fonctionnaire d'il y a cinquante ou cent ans, un instituteur, comme il en existait beaucoup, tel que ceux qu'on rencontre dans les Contes d'Alphonse Daudet. Nous pouvons également nous le représenter muté aux colonies, dans le cadre de son service public et s'engageant dans une tâche qu'il vit comme une mission, soutenant climat, maladie, conditions de travail, éloignement et gardant au quotidien, dans l'habillement comme dans le reste, les dehors de sa dignité de servant public. Surtout, il y a chez lui l'acceptation, pour ne pas dire la fierté d'être ce que sa fonction le fait être, non seulement devant ses élèves, mais dans la rue, la brousse, chez lui, sur le paquebot 30... Nous voulons thématiser ici le phénomène si représentatif de la constitution morale que nous décrivons, qui est celui de l'univocité du rôle social et de son imprégnation intégrale de la personnalité dans une sorte d'« assujettissement » deleuzien de l'individu au rôle qui lui est imparti. Cet assujettissement est précisément, tout à l'encontre de sa subversion postmoderne, l'horizon même de la réalisation d'un soi qui se situe dans la subordination au Sollen impersonnel et qui accepte la secondarité de son rôle par le biais d'une procuration ou une projection du sens vers le sommet de l'ordre axiologique ou institutionnel dont il fait partie.

Comparons cette figure à celle d'un ou de quelques contemporains dont tout le statut, le rôle, la fonction de représentation symbolique, etc. est de perpétuer à travers notre présent la plausibilité de cette constitution morale. Prince Charles ou Lady Diana sont des contemporains typiques qui ne devraient pas l'être. Leur éducation, leurs conditions de vie, la sympathie, le soutien et l'encouragement de leur environnement proche ou lointain les mettent à l'abri de tout ce qui donne forme et structure en nous à nos personnalités « postconventionnelles » : dilution des institutions, déshérence relationnelle, mobilité déterritorialisée... Leur situation ne les protège pas seulement contre la corrosion des conditions concrètes de formation d'un ethos conventionnel. Il y a également les attentes très claires et manifestement insistantes de leurs sujets (ainsi que d'une grande partie de l'opinion internationale) de les voir « coller » à leurs rôles. Ces attentes créent, pour nos princes, des incitations supplémentaires et même une pression – comparable à celle de l'exigence de réussite professionnelle – qui alourdissent l'enjeu d'un bon fonctionnement de la « représentation » qui leur incombe. Pour une réussite de cette représentation, leurs sujets et les intéressés au spectacle d'un monde moral dont la rigidité et la simplicité font la beauté, sont prêts à payer un prix fort en

d'une éthique économique utilitariste et individualiste. Son analyse s'expose dès lors à notre critique qui touche ce type de raisonnement en général comme manquant de la perspicacité sociologique nécessaire pour percevoir les transformations dans la constitution morale de la société.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Nous ne cherchons pas à présenter une image d'Épinal, mais plutôt à faire réfléchir sur ce qui a rendu la diffusion et le succès des images d'Épinal (de ces représentations si typisées et moralement si fermement stylisées) elles-mêmes possibles.

termes d'allocations fiscales et de privilégiement symbolique <sup>31</sup>. L'intérêt est grand pour le maintien d'un monde hors le monde et échappant à ses limitations, d'un monde, aujourd'hui artificiel, o puisse encore avoir lieu une « publicité » prémoderne faite de la *représentation sociale et politique d'une verticalité des valeurs et des rôles* <sup>32</sup>. Attentes et intérêts se brisent cependant sur la rébellion des habitants de la cage dorée. Rébellion qui laisse incrédule, tant les privilèges de l'exterritorialité princière ou royale semblent exorbitants et tant la tâche semble facile pour qui a tout pour la remplir.

Nos princes refusent tout simplement l'extramondanité de la « représentation » et ses exigences éthiques. Ils semblent vouloir vivre la même misère morale qui est la nôtre et se choisir le contenu de leur personnalité et de leur rôle. Leurs projets affectifs sont nourris dès lors de la même versatilité égotiste, du même narcissisme et de la même insécurité érotique qui est le lot de la relation intime dans nos sociétés. Leurs figures et leurs biographies accusent le même tragique-doux inhérent aux personnalités contemporaines anxieuses de satisfaire leurs « petits » désirs, rapidement minées par les crises de l'identité et du sens. Leur exemple montre l'incapacité des rôles premiers aujourd'hui de vivre au point de cristallisation du sens social. Il montre également la communauté dans l'impotence morale tant des premiers que des seconds rôles d'assumer l'abnégation nécessaire du projet adolescent d'une réalisation privatiste et indéfiniment particularisante de soi au profit d'une axialité intersubjective ou communautaire des projets biographiques de sens. Premiers et seconds rôles capitulent devant les mêmes difficultés : les horizons de l'expérience individuelle caractérisés par l'optionnalité des « plans » de vie et l'élasticité des interdits ne favorisent plus la coalescence du sens et de la personnalité dans la reconnaissance intime d'un sérieux de la vie. Si nous considérons que c'est le sentiment de ce sérieux qui nourrissait l'idée et la réalité de la solidarité humaine tant à l'époque prémoderne que moderne, nous pouvons mieux comprendre l'impossibilité des morales postconventionnelles d'accepter les réalités de la courbure, de la limitation, de l'usure et de la déperdition sans retour de l'effort qui fondaient de génération en génération le lien charnel ou social. Le déclin des morales « bourgeoises » ou modernes au profit des morales narcissiques doit être compris dans ce contexte. L'exemple du couple princier anglais illustre finalement la profondeur des mutations morales de notre époque contre lesquelles les situations les plus excentrées et les plus immunisées ne semblent pas pouvoir résister.

La constitution morale d'une époque n'est donc nullement un objet disponible pour les interventions ni les exhortations de la politique ou de l'opinion <sup>33</sup>. Dès lors la

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> La question du coût de la maison royale anglaise ne se laisse pas bien sûr réduire à celle de la « liste civile » et des pensions supportées par le contribuable anglais. Certains y supputent les coûts de l'attachement à un modèle anachronique qui freine l'émergence, dans les mentalités, d'une véritable modernité postindustrielle en Angleterre.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Nous faisons allusion aux analyses de Habermas (1995, p. 58 et s.) sur l'évolution de l'*Öffentlichkeit*, analyses qui s'intéressent aux formes prémodernes ou prébourgeoises de la publicité, lesquelles sont essentiellement axées sur la représentation ostentatoire et symbolique du sommet et du centre sociaux par les classes privilégiées ou les tenants du pouvoir.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> C'est toute une sociopsychologie du changement moral et de l'émergence d'une moralité postconventionnelle qui serait ici nécessaire pour préciser nos intuitions. La morale postmoderne est « expansionnelle » et est axée sur la réalisation égotiste de soi – et non de l'impersonnel en soi. Pour le montrer, des analyses seraient nécessaires qui dépasseraient le cadre de cet article. Nous renvoyons à Habermas (1992, p. 140-154) qui, quant à lui, tire les

conclusion de cette première partie où nous nous sommes attachés à l'examen des arguments invoqués en faveur d'une certaine conception (française) du service public est claire : tant le principe d'économie que le principe de justice sont incapables de justifier et de légitimer l'étatisation des secteurs de production, de gestion et de distribution des biens publics non régaliens. Nous nous proposons de nous tourner à présent vers une autre conception des biens publics et de la confronter aux mêmes interrogations.

### III. — LA THÉORIE DU BIEN PUBLIC COMME BIEN INDIVISIBLE ET NON EXCLUSIF

L'approche que nous suivons, celle de la « Public choice school » (Buchanan, Tullock, Tollison), est une approche économiste du bien public. Elle s'intéresse, d'un point de vue d'appréciation de la valeur économique (investive, marchande,...), aux « caractéristiques descriptives » 34, nous dirions à la structure spécifique du bien public comme ce qui le distingue essentiellement des autres types de biens. Qu'est ce qui fait la particularité du bien public ? Nos auteurs évoluent vers une compréhension de la publicité du bien comme « communauté » (communality (183) 35), qui est synonyme de « publicness ». Le bien public est en effet un bien essentiellement commun dans la mesure où la jouissance que l'un en a n'obstrue et ne réduit pas la jouissance de l'autre. Alors qu'un bien purement privé est de la forme : X (quantité totale disponible pour le groupe) = x1 + x2 +...+xn (xi désignant les quantités consommées par différents individus), un bien purement public, lui, est de la forme : X = x1 = x2 = ... = xn (184). Le bien public est donc en quelque sorte indivisible et un individu ne peut se réserver sa jouissance ou s'isoler dans sa consommation. Un fois donné, le bien public profite à tout le monde, que les différents individus existant dans la sphère de son utilité le veuillent ou non. Cela rappelle les définitions plus anciennes du bien public comme bien libre, c'est-à-dire bien non rare, que rien ne peut raréfier et dont la jouissance n'est dès lors plus économique : tel l'air (à une époque où celui-ci était libre, de qualité irréductible et surabondant) <sup>36</sup>.

conséquences – pour nous extrêmement lourdes – des mutations morales, en revendiquant pour les sociétés complexes qui sont les nôtres, une traduction de la normativité éthique dans le code juridique, sans quoi la morale risque de perdre toute effectivité. Notre morale n'ayant plus d'assise culturelle (elle est « kulturell freischwebend » (p. 145) : en état de lévitation culturelle pour ainsi dire) qui favorise la socialisation de ses attitudes et l'inhabituation de ses comportements primaires à travers les grandes institutions coutumières informelles, c'est le droit qui doit en prendre le relais comme seul complexe institutionnel capable, de par sa formalité et son abstraction, de sauvegarder ses contenus tout en leur donnant effectivité. La thèse nous semble très problématique, bien qu'elle ne fasse qu'illustrer une tendance déjà en cours dans nos sociétés. Pour l'évolution de la relation intime, nous renvoyons également à Guiddens et à Luhmann, ce dernier dans une perspective plus historique.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Buchanan 1968, p. 187.

<sup>35</sup> Les nombres entre parenthèses renvoient à la pagination de l'ouvrage cité à la note précédente.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Le modèle pur supporte l'hypothèse d'une rareté du bien public tout en maintenant son indivisibilité. Le glissement vers le bien libre se fait par une levée progressive de la rareté (cf. Buchanan 1968, p. 182). En assimilant l'un à l'autre nous obtenons un cas de figure où les coûts de distribution du bien sont nuls, alors que les bénéfices sont complètement indivi-

Publicité et communauté sont analysées par Buchanan par le biais de la construction de modèles au départ purs, infléchis ensuite par l'introduction progressive de facteurs externes qui en changent la configuration. Ainsi Buchanan tente de construire d'abord deux modèles respectifs de la publicité pure et de la privauté pure des biens. En faisant varier la pureté hypothétique du départ, on s'approche d'une modélisation adéquate du réel, qui ne connaît presque pas de formes pures. La publicité ou communauté pures sont interprétées en termes d'externalité. Un monde où il n'y aurait que des biens purement publics (du type décrit) serait un monde de pure externalité, c'est-à-dire un monde « où rien ne peut être fait en toute indépendance par aucun individu » (101). Un monde où tous les biens seraient du type « moustique chassé » est un monde où la poursuite de ces biens par l'un ou l'autre des individus profitera inéluctablement et tout aussi intensément à l'autre qu'à soi-même - que l'un soit plus actif ou moins actif que l'autre dans la poursuite de ces biens n'y change rien. Tout ce que l'un fait a des retombées - ici positives - égales sur l'autre. Les biens ont une double (dans le modèle à deux acteurs) ou une multiple utilité (modèles à trois acteurs et plus). Ils créent une économie (ou une logique) de l'interdépendance, avec le problème central de celle-ci, à savoir celui du « free-rider ». Nous le retrouverons au cœur de toutes les théories économistes des biens publics.

La publicité se laisse donc caractériser structurellement dans le modèle pur comme non-exclusion dans le sens d'une disponibilité non limitée du bien - dans la même quantité - pour toutes les personnes concernées. Une non-exclusion extrême mène à l'indivisibilité totale du bien dans le modèle pur. Le paradoxe du bien public est dès lors celui de son contraste avec le bien privé pour lequel l'investissement induit dans sa poursuite se retrouve dans un rapport donné avec la jouissance qui s'en suit, c'est-à-dire dans un rapport entre le prix payé pour son obtention et la jouissance exclusive délivrée par le paiement de ce prix. Cette structure du bien privé en détermine l'« économie » ou la logique : celle d'un choix individuel-rationnel, orienté sur la valuation de quantités et de qualités de jouissances exclusives, nullement interdépendantes, c'est-à-dire auxquelles nulle référence à une externalité irréductible n'est inhérente. La logique des choix privés est donc fondamentalement différente de celle des choix publics. Cette logique trouve son expression la plus complète dans le système des prix privés. Certains vont jusqu'à réserver la notion de prix à cette économie, en posant que les choix publics (que fait l'État ou ses administrations) se font « hors-prix ». Les biens publics sont des biens qui ne peuvent s'échanger, et ne peuvent qu'être donnés. Il ne peut y en avoir que transfert, sans responsabilité de la part des donneurs. Si certains, par contre, parlent de « prix fiscaux » (46), ces prix dans leur variation interindividuelle n'ont aucune incidence sur le partage de la jouissance publique – qui justement n'en est pas un. La contribution fiscale des différents contribuables peut être grande ou petite, son effet sur la quantité du bien public dont ces derniers peuvent jouir est nulle.

Les problèmes naissent dès que nous quittons le modèle pur pour moduler, pour les différents biens, les différentes figures de permixion du public et du privé. En effet, un

sibles, empêchant l'émergence d'une « in-group pricing structure » (ibid). La quantité du bien public peut être rare, finie, « insuffisante », cependant que sa disponibilité (availability) n'est pas divisible ou différentiable – de manière à ce que l'un en ait plus ou plus intensément que l'autre.

bien qui ne serait plus purement public, mais dont la jouissance pourrait, dans une certaine mesure, être divisée et réservée, relèverait de deux logiques différentes et dès lors de deux systèmes de « pricing » <sup>37</sup>. L'état d'innocence de l'économie publique est celui où peuvent être maintenues les assomptions structurelles de la publicité dans toute leur pureté. Ainsi, dans cet état, le principe de la péréquation des contributions et des jouissances se ferait de lui-même et serait garanti par la structure de non-exclusion elle-même du bien public. Dès le moment cependant où cette péréquation commence à se faire sciemment par le jeu de différenciations complexes des préférences individuelles ou de modulations de l'interdépendance qui enlèvent à celle-ci sa mutualité totale, la publicité devient un enjeu problématique qu'il s'agira de sauver. Dès que l'on envisage une certaine divisibilité marginale du bien public, les formules orthodoxes de l'égale disponibilité à tous, de l'ineffectivité de toute exclusion de certains membres de la jouissance, ainsi que de l'indifférence des biens à l'adjonction de consommateurs additionnels – l'adjonction se faisant à des coûts marginaux nuls - <sup>38</sup>, sont massivement remises en question.

La théorie anglo-saxonne appelle les modulations que nous considérons des « differential service flows » (54), lesquels révèlent la « multidimensionnalité » (cf. 55) des biens et services publics. Ainsi, si nous prenons des exemples classiques comme les phares côtiers ou les services de protection que sont la police ou les pompiers, une différenciation se fera immédiatement au sein de la qualité délivrée du bien, et du coup au sein de sa non-exclusivité et sa disponibilité universelle, dès que nous prenons en considération des facteurs aussi banals que l'éloignement des centrales de ces services de la résidence des différents usagers, ou leur équipement spécifique éventuellement plus efficace pour intervenir sur certains terrains que sur d'autres <sup>39</sup>. La question qui se pose alors est celle de la gestion distributive des biens publics. Y a-t-il lieu d'équilibrer les distorsions introduites dans la publicité du bien par les relativisations de sa non-exclusivité en ayant recours à des contreparties et des compensations ? Buchanan est d'avis qu'on ne peut envisager de tels mécanismes de correction que si l'on dispose d'un numéraire, c'est-à-dire d'une mesure et d'un médium de quantification permettant d'évaluer les grandeurs en jeu et de régler leur échange. Or, le problème des biens publics, même mixtes, c'est précisément de ne pouvoir, dans leur composants non exclusifs, être numérarisés. Ils restent ainsi soustraits à la logique du prix et du marché, pour ne relever que de la décision politique. On voit clairement s'esquisser ici les problématiques pré-économiques autrement bien connues de la philosophie pratique américaine de nos jours, et en premier lieu celle de la justice et du principe de distribution des positions et des jouissances.

Nous accédons ainsi à nouveau point de vue sur les biens publics qui n'est pas immédiatement relié au point de vue structurel de leurs caractéristiques descriptives. C'est celui qui permettrait de définir la publicité du bien à partir de son élaboration institutionnelle. Ainsi, serait public le bien qui fait l'objet d'une décision politique. Le fait

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Le bien privé relève d'un « *direct user pricing* », alors que le bien public relève d'un « *tax-pricing* » (Buchanan 1968, p. 173).

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Cf. *ibid*., p. 47.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Buchanan tente de réduire la brisance de la question en recourant à la théorie marshallienne des « *joint supplied services* », qui à notre avis n'est pas relevante ici.

qu'un bien soit « enforced politically » assurerait sa publicité (129). Or, le critère institutionnel se révèle être d'une grande importance, car à l'examen le critère structurel, lui, est mouvant. Sorti des modèles purs, nous nous rendons compte que la valorisation des biens et de leurs externalités est quelque chose de variable et d'inobjectivable. C'est dans la synthèse des deux critères, descriptif-structurel et institutionnel, que nous trouverons une définition stable et fertile du bien public : la décision politique n'est pas dérivée de la réalité publique du bien, mais bien de la projection, dans ce bien, d'un faisceau de valorisations qui lui prêtent les caractères de disponibilité et de non-exclusivité lesquels le définissent structurellement. Ainsi, la détermination institutionnelle fait du bien public l'objet d'une transaction d'échange (trade) qui est du type de l'« accord » consensuel multilatéral (agreement) 40, alors que les biens privés relèvent d'une transaction d'échange dont le type est celui d'une « allocation changée... de commodités entre les échangeurs individuels » (128).

L'accord consensuel qui crée pour ainsi le bien public en détermine la quantité à produire, quantité que doivent se « partager » (« commonly » (128)) sans l'amoindrir dans leurs consomptions individuelles, les partenaires de l'échange politique. La décision politique instaure ainsi le bien à produire dans ses caractéristiques structurelles de bien public : quantité égale, partage non exclusif, consommation commune et non privée. L'insertion de la publicité des biens dans son contexte institutionnel en éclaire un aspect essentiel, à savoir celui des perspectives intentionnelles de ceux qui l'élaborent. En effet, le bien public ne tombe pas du ciel, structurellement parfait et invariable. Disponibilité et non-exclusivité sont des déterminants également, parfois primairement motivationnels d'un agir individuel ou collectif. Elles sont donc visées en tant que telles par des acteurs qui dès lors s'orientent non plus sur leur utilité singulière et close sur sa propre consommation, mais regardent au tout de leur action et de son contexte, ce que ne fait jamais l'acteur économique privé qui se conduit « comme si son action n'avait pas... d'influence [sur d'autres membres de la communauté] » (146). Éclairée doublement dans ses dimensions structurelle et institutionnelle la publicité se définit ainsi primordialement comme le donné d'une transition irréductible de l'utilité individuelle vers l'utilité collective entraînant une logique toute spécifique des transactions qui s'élaborent autour d'elle.

Facticité (le fait brut de leur existence) et structure (caractéristique descriptive) des biens publics nous embarrassent. Elles nous confrontent à une rationalité qui n'est pas celle de l'homo oeconomicus, lequel ne saurait s'orienter dans un monde d'utilité non exclusive, de valeurs non numérarisables ainsi que de jouissances qui n'entament pas leurs objets. Un monde de l'externalité positive indéfinie est un défi logique lancé à nos capacités de complexifier nos rationalités de l'utilité, dans son double sens d'utilité positive et négative – incluant donc, comme nous le verrons, la nuisance. Ce défi, Buchanan le situe dans les difficultés de l'« agreement » sur les biens publics, c'est-à-dire dans les

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> La logique opérationnelle du pouvoir est essentiellement la logique d'un collectif qui dépasse deux personnes. Cela est très visible dans les modèles développés par Buchanan, lequel part de modèles bilatéraux purs pour les complexifier ensuite en modèles tri- et multi-latéraux. Le passage des uns aux autres est toujours décisif et emporte des transformations capitales. De même, Phelps (1985, p. 157) écrit : « Government is tied up with societies of three persons and more ». Il semble qu'il n'y ait pas de loi dans la bilatéralité, pas d'universel du dual.

coûts de transaction induits par la recherche et la réalisation d'un consensus dans de « large inclusive communities ». La nature de l'agreement disqualifie, comme nous l'avons vu, dès le départ le marché comme médium d'élaboration du consensus. La scène et le discours politiques seraient plus aptes à remplir cette fonction. Néanmoins, il ne faut pas se représenter le bien public comme susceptible, dans la négociation politique, de faire l'objet d'une transaction qui l'émiette et le numérarise. De par l'externalité qui lui est inhérente, de par la transcendance toujours déjà accomplie de l'utilité et de la jouissance particulières vers l'utilité commune, le bien public a, comme objet central de la décision politique, une rigidité, une élasticité négative qui est la donnée fondamentale de sa problématique. Plus l'externalité inhérente à un bien est accusée et pure, plus ce bien est « social » et moins il est apte à une commodification sur un marché (de biens nécessairement privés). Plus il est « social », moins il y a de « moyens pour l'expression individuelle d'une relative intensité de préférence » (104); moins il est possible de négocier des suboptima, des compromis à certains points de la fonction d'utilité individuelle de chacun. Les grandeurs en question sont rigidement indivisibles 41. L'externalité du bien ou mal public est contraignante, dans le sens où on ne peut en faire abstraction quelle qu'elle soit. Toute décision ou toute action le concernant « affectera d'autres individus qui sont parties prenantes de l'échange » (123).

L'approche du bien public dont nous venons de rendre compte a le mérite de contribuer à une clarification des concepts grâce, à notre sens, à la construction de modèles purs. C'est parce qu'elle prend la peine d'élaborer l'hypothèse idéale d'une consociation autour de biens structurellement caractérisés, qui sont des biens purement publics, qu'elle nous permet d'approcher décisivement l'axe de constitution de ces biens. Elle nous permet d'esquisser une définition de la « publicité » des biens comme inhérence d'une externalité positive, rigide et non numérarisable. La publicité est restée, même après la modulation et la différenciation du modèle pur, cette composante résiduelle, mais irréductible, qui interdit à la partie du bien qu'elle constitue de faire l'objet d'une transaction qui s'oriente sur la rationalité de l'intérêt et de la jouissance exclusifs – c'està-dire qu'elle le rend non « tradable ». La théorie est assez fine pour prendre ici en compte des facteurs institutionnels déterminants qui montrent que la délimitation de ce qui est public dans un bien n'est nullement purement phénoménologique et qu'elle fait référence à un contexte culturel-institutionnel dont l'occultation nous ferait tomber dans un apriorisme insoutenable. La « publicité » d'un bien est donc aussi affaire de décision, de choix et de consensus.

Notre thèse prend son départ dans le travail descriptif fourni par la théorie buchananienne et son énoncé se prépare comme suit. Nous avons l'impression que tant la différenciation de l'externalité positive que l'évolution des cadres culturels-institutionnels dans lesquels elle s'inscrit ont fini par refouler la « publicité » du bien public dans une dimension spécifique, toute tentative de la situer en dehors d'elle étant condamnée à la confusion. Le caractère non exclusif, indivisible et inélastique de l'utilité publique va être miné par un phénomène tout à fait particulier qui est celui d'une *socialisation crois*-

<sup>41 «</sup> All persons must adjust to the same quantity » du bien public (p. 123). Les variables de l'« agreement » politique sur les biens publics contiennent des « éléments de publicité en cela que tous les membres de la communauté doivent s'adapter au résultat » (p. 143).

sante de l'utilité individuelle-exclusive. Le bénéfice public (l'externalité positive inhérente à un bien produit) n'est plus, comme dans la théorie néo-classique, issu du « joint supply », mais de la « separate consumption » (66). La consommation individuelle séparée et exclusive d'un bien privé a, dans un nombre grandissant de cas, tendance à représenter un bien bénéficiant à tous les citoyens. La consommation séparée tend ellemême à être réglementée à partir d'exigences minima que nous appellerons des standards sociaux. Ceux-ci à leur tour sont emportés par une dynamique qui les fait passer d'une logique de l'endiguement d'externalités négatives issues de la consommation privée vers un alignement de celle-ci sur des normes de plus en plus exigeantes. La sévérité croissante des standards est le fait d'un conséquentialisme obsédé par l'omniprésence du risque et de la complexité de l'agir dans des conditions d'opacité prospective. Nous observons en somme un triple mouvement :

- (1) une privatisation de l'utilité publique qui se fait par le biais d'une commodification des biens autrefois plus rares et d'une structure externaliste ou (pour parler avec Offe <sup>42</sup>) « collectiviste » plus marquée (pensons aux transports, à la communication et à leur démythologisation/trivialisation) le tout s'accomplissant comme modulation et différenciation des préférences relatives qui se rapportent à un bien dans le processus plus global d'individualisation des goûts, des attitudes, des valeurs et des biographies. Ce premier mouvement est un mouvement d'érosion de la simplicité et la rigidité des préférences et des besoins collectifs, dont les nouvelles complexités sont celles de personnalités modulant indéfiniment et outrancièrement leur irrelativité et leur unicité <sup>43</sup>.
- (2) une *publicisation de l'utilité privée* corrélative à un cumul d'« économies externes » issues de la consommation individuelle exclusive qui, du coup, déborde sur l'intérêt général et devient un enjeu social.
- (3) une socialisation de l'utilité tant publique que privée avec l'émergence de standards effectifs et obligatoires régulant la consommation privée ainsi que la fourniture publique de biens et services destinés à toute sorte d'usagers. Les domaines mutuellement interpénétrants de l'utilité publique et privée seront dès lors régulés de manière de plus en plus exacte par le droit.

C'est à la lumière de ces constats que nous pensons recommandable de nous en tenir à une définition du bien public comme bien authentiquement indivisible et non pas comme « commodité ». La privatisation de la jouissance des biens publics et sa modulation individuelle rend le maintien des assomptions de non-exclusivité et d'indivisibilité du bien public utilitaire illusoire. La publicité ne peut plus s'attacher à des biens qui ne représentent que des convéniences matérielles, car celles-ci tendent à s'assimiler aux biens privés échangés sur le marché, suivant une tendance à l'individualisation de leur consommation. Pour la quasi totalité des biens publics matériels, la frontière qui les sépare des biens privés, c'est-à-dire le critère de leur non-divisibilité, ou encore le critère de l'absence d'externalité pour le bien privé, se révèle flou et problématique. Ces critères ne résistent pas en tout cas à la modulation individualiste des préférences. Les conclusions de notre examen de la théorie anglo-saxonne rejoignent celles de notre discussion de la conception française dans la mesure où nous nous trouvons amené à

<sup>42</sup> Cf. plus haut, note 28.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Nous renvoyons à notre esquisse de la constitution morale postconventionnelle, donnée plus haut.

réserver le caractère public à des valeurs essentiellement immatérielles, indivisibles et sans prix (dignité, liberté, justice), valeurs délivrées uniquement par un acteur régalien (sous la forme institutionnelle d'une police, défense et justice nationales). Nous nous retrouvons ainsi dans le contexte d'une socialisation foncière de l'utilité – positive et négative – qui rend tous les biens aussi bien divisibles et numérarisables qu'inversement indivisibles et juridiquement normés sous la forme de standards s'assimilant à des droits subjectifs et des prérogatives intangibles.

# IV. — LE PROCESSUS DE SOCIALISATION DÉTERMINANTS GÉNÉRAUX ET INTENSIFICATION SYSTÉMIQUE

Nous nous proposons à présent d'approfondir les deux idées sur lesquelles a débouché notre analyse de la publicité pure, à savoir celle de la publicisation de la consommation privée ainsi que celle de la constitution de *standards* régulant production et consommation de toutes catégories de biens. Nous passerons alors à une discussion des problèmes posés par l'idée d'une régulation des champs d'activité et de jouissance utilitaires qui sont ceux de la constitution de *rentes* contrées par des stratégies de privatisation, lesquelles posent à leur tour la question de l'identité du régulateur et de ses attributs de souveraineté. Nos conclusions toucheront donc les *fonctions de l'État* et leur révision face à la nouveauté des contextes décrits.

Nous avons parlé, en suivant Buchanan, d'« économies externes » réalisées dans le courant de consommations privées. Notre propos est de montrer la généralisation du phénomène et l'impact de cette généralisation sur la définition du bien public. Les économies externes (ou externalités positives inhérentes) ont été réservés, dans l'analyse classique, au type de biens publics produits en tant que tels par un agent public, leur production en commun étant plus intéressante que leur fourniture individuelle (exemple d'un phare côtier utile à tout un village de pêcheurs). Or, nous connaissons de plus en plus de bénéfices publics qui naissent de la consommation séparée : il s'agit des cas où je suis intéressé à ce que mon voisin consomme des biens certes exclusifs, mais à retombées sociales positives, telles que l'immunité contre des maladies contagieuses (par l'effet d'une hygiène, d'un sport, de la consommation d'une plante, qu'il sait reconnaître et exploiter...) ou encore l'éducation (scolaire, universitaire, professionnelle). Or, le passage qui accompagne la modernisation de nos sociétés de la solidarité communautaire (mécanique) à la solidarité fonctionnelle ou sociale (organique), allant jusqu'à la quasi élimination de la première au profit de la seconde, a des effets paradoxaux. Alors que nous pourrions penser que la solidarité communautaire est plus forte et plus attentionnée au bien général de la communauté, étant prête à lui sacrifier le plus souvent le bien individuel; ou encore que la logique formellement solidariste des sociétés atomise et individualise profits et jouissances, les faits montrent des tendances inverses. Les communautés restent, en effet, enfermées dans une représentation coutumière de leur bien général conçu comme une donnée à la stabilité essentielle et invariable que la communauté doit à tout prix maintenir. Nos sociétés ont, par contre, une conception essentiellement perfectibiliste du bien, qu'il soit général ou individuel, qui les inscrit dans une dynamique progressiste de promotion nécessaire et indéfinie du bien commun. Conjuguée avec les effets d'une densification spatiale, démographique et

technologique des interdépendances individuelles dans les sociétés modernes, cette dynamique mène à une *rationalisation* et une disciplination de plus en plus rigoureuse des désirs, jouissances et activités individuels en rapport aux exigences fonctionnelles générales.

Toute idée de stabilisation durable des niveaux de biens produits et du bien-être disponible va massivement à l'encontre de la conviction fondamentale qui meut ces sociétés, à savoir celle de la perfectibilité indéfinie de leur état. La défaillance (morale, politique, sociale) majeure dans ces sociétés est l'omission d'action en vue d'atteindre à des niveaux de couverture des besoins de plus en plus élevés. Nos sociétés sont ainsi en attente continuelle d'amélioration de leurs conditions de vie, un contentement, de la part d'élites ou de responsables sociaux, avec l'état présent ayant un effet immédiatement délégitimant. Tout relâchement du conatus vers le meilleur met à mal l'acquis évolutionnaire majeur et les ressources mentales énormes engagées dans la livraison du monde à la contingence, condition nécessaire de sa transformation continue. Le « décollage » moderne et le renoncement aux attaches et aux sécurités coutumières n'a de sens, étant donné le caractère risqué et l'insécurisation qu'il déclenche, que si le gouffre de contingence ouvert sous les pieds de la société était immédiatement rempli par une activité incessante, accélérée, efficiente de consolidation et d'autonomisation du monde humain. Dans un balancement typique, le lancement□ et la refrénation de la contingence se fondent dans le projet autocentré d'une mise en ordre de plus en plus fonctionnellement efficace, utilitairement avantageuse et humainement délectable de ce monde.

La réalité du monde est donc comprise dans nos sociétés comme une réalité à changer, une réalité à améliorer constamment. C'est ainsi que s'ouvre l'horizon de la « faisabilité du monde » (la « Machbarkeit der Welt ») dans lequel est irrémissiblement prise toute l'activité humaine. Et c'est là que naissent les demandes indéfiniment croissantes des individus et des sociétés envers elles-mêmes. Ces demandes vont encore préférentiellement au système politique comme l'adresse naturelle de la revendication sociale. Le système politique, complètement surmené par elles, tente des régulations neutralistes ou objectivistes par le droit. L'ensemble est soumis à des tensions qu'il nous faut éclairer.

Nous avons parlé des facteurs de densification de la communication sociale. Ils sont bien sûr d'ordre essentiellement technique. Les différentes révolutions technologiques dans l'information, les télécommunications, la gestion, les transports,... ont créé une compression spatio-temporelle du monde humain sans précédent. Elles ont érodé les structures communicationnelles des mondes de la vie où avaient lieu jusque-là une communication native se mouvant en dehors de toutes les normations formelles. La densité et la rapidité de traitement, l'interaction accélérée et les simultanéités interdépendantes des processus courants de communication, la transformation immensément potentialisée de l'ensemble de l'environnement social, créent une pression allant dans le sens d'une organisation et d'une normation techniciste du monde. L'inflation régulative prend la forme d'une juridicisation ubiquitaire de l'espace et du temps sociaux et se conjugue à l'évidement de l'espace-temps individuel. Celui-ci perd sa substance propre par le fait de son exposition incessante aux pressions rationalisantes de l'espace-temps social et de son insertion sans faille dans les repères et les cadences de celui-ci. L'irruption du social, sous sa forme la plus tendue et la plus efficacement disciplinante, mène à une procrastination indéfinie de la vie personnelle. Nulle part, nul instant où l'on puisse se délester

du conatus vers le mieux-vivre et ses contraintes pour actuellement-vivre. Pour se mettre à l'abri de ces pressions, un effort très intense de désocialisation est nécessaire, dont la conséquence est souvent l'adoption d'un style de vie « alternatif ». Éclairée négativement, la socialisation ne peut être contrecarrée que par une déréticulisation et une détexturation de l'existence propre hors la multitude de processus 44 systémiques qui tissent la compossibilité et la réalité d'un cosmos massivement improbable. La perduration de « la société », qui n'est rien en dehors de ces processus, est assurée par une performance insondablement complexe de coordination multidimensionnelle s'accomplissant dans des fractions de temps de plus en plus denses. L'existence individuelle est mise sur l'orbite d'une existence sociale opaque de toute la complexité de ses enchevêtrements systémiques. Elle est satellisée sur quelque chose qui la suroccupe, l'inonde d'une multiplicité de « prises en compte » 🗆 45 et la soumet à une multitude de régulations, manifestement indispensables pour la sauvegarde de la base matérielle de son exister. Sur fond de fin de l'histoire, les petits enjeux mélioristes se révèlent tout aussi contraignants et tyranniques que les grands 46. Nous assistons ainsi à l'érosion « détaillée » des poches et des tampons spatio-temporels qui étaient autant de niches d'intégrité existentielle traditionnelle.

La dynamique de la socialisation est irréversible et contraignante dans le sens où elle met l'individu et les groupes informels (famille, parenté, amis...) dans l'incapacité d'avoir réalité et durée en dehors du formel de l'économie, de l'éducation, du droit... Loin cependant que l'ensemble des processus de formalisation aide à établir dans la durée, même socialisée, les modes de communication individuelle native, il soumet leurs références sémantiques à une évolution incessante qui ne vient pas d'eux, mais qu'ils sont obligés d'accomplir <sup>47</sup>. Alors que les critiques modernes des idéologies les incriminaient comme des cristallisations indues du sens 48, la socialisation systémique de l'existence enlève le fulcrum de toute cristallisation et la laisse sans effet. La difficulté s'est ainsi inversée : elle réside aujourd'hui dans la perte de plausibilité des manières de pensée natives qui s'orientent sur des notions simples, de structure logique platement transitive ou causale dans tous les domaines du jugement (cognitif, moral, juridique ou esthétique). Avec la formalisation systémique, c'est une pensée abstractive, réflexive et paradoxale 49 qui s'installe au cœur de la communication sociale et mine ses catégories centrales de la successivité, univocité, transitivité, imputabilité... Nous avons affaire à une immatérialisation des valeurs, une fragmentation de leur durée et du coup à une éphéméralisation des séquences de l'existence individuelle et sociale. La

<sup>44</sup> Au sens verbal de « processements ».

<sup>45</sup> Nous tentons une traduction du terme allemand fort juste de « Rücksichten ».

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> On pensera à la critique de la technocratie bruxelloise, sans s'identifier au premier degré de son discours.

<sup>47</sup> Pensons aux décalages sémantiques si fréquents, souvent mal, mais aussi très vaguement, ressentis, dans le débat et les régulations touchant au sida.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Et bien sûr comme stratégies de domination. Nous faisons ici allusion certes à Marx, mais aussi à la thèse d'un Bachelard pour lequel la constitution d'« obstacles épistémologiques » était précisément due à la réification, la solidification de manières de penser (substantialistes, par exemple) qui empêchent le passage outre de l'imagination cognitive.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Comme il est impraticable de donner ici une idée de ces processus qui constituent des thèmes fondamentaux du systémisme sociologique, je renvoie à mon article, Clam 1994, p. 343 et s.

contraction des perspectives temporelles et spatiales individuelles dans la profondeur, le déclin de la solidarité interpersonnelle non médiatisée par des formalités organisationnelles ou institutionnelles, provoquent un rétrécissement des visées de sens et de valeurs sur *ego* et son présent, autour de projets impliquant toujours une dimension de maîtrise, un venir à bout de l'interprétation et de la disposition des choses à l'aide d'un instrumentaire complexe fourni par des systèmes supra-individuels et transociétaux <sup>50</sup>.

En contrepartie l'individu enregistre des gains d'élasticité extraordinaires, de mobilité physique, idéelle et sociale extrême, de versatilité psychologique et morale dynamisante. La démultiplication de la communication personnelle supralocale, optionnelle, éphémère, la fluidité des liaisons et des déliaisons interpersonnelles, la souplesse de convictions essentiellement provisoires, contribuent à la configuration volontaire-arbitraire par ego d'un espace relationnel décontracté (« cool ») presque entièrement non contraignant. Or, le fondement de cette élasticité c'est une différenciation fonctionnelle opérant sans friction et la capacité de l'individu de se couler intimement en elle. Entre l'individu mis ainsi en vogue et son monde s'interpose partout un écran de médiations socio-techniques qui transforment secrètement les projets de sens individuels. La moindre visée passe par une multiplicité de contraintes formelles et organisationnelles, emprunte son rythme, son code opérationnel et finalement son contenu (schématique, stéréotypique) à un nombre croissant de structures, de réseaux, d'appareils. La visite d'un musée à un endroit donné l'avant-midi suivie d'un rendez-vous professionnel à un autre l'après-midi, ou encore la planification et la réalisation d'un week-end de loisir – pour ne prendre que des exemples d'activité relativement simples – induisent un effort de coordination temporelle, financière,... caractéristique et assez important. Le constat descriptif est encore une fois celui d'une socialisation extrêmement poussée de tous les aspects de l'existence individuelle qui constitue la rançon du désamarrage et de la mobilisation quasi illimitée de celle-ci.

La dépendance de la vie quotidienne envers des réseaux d'équipements, de transports, de télécommunication, d'assurance, etc. doit être vue dans sa portée structurelle. La problématique de la réussite, de la fiabilité, la sécurité, la continuité, la qualité ainsi que des garanties qui prémunissent contre les risques de ratage ou de détérioration de la médiation technique, nous embarque dans une dynamique qui dédouble et démultiplie les recours nécessaires de l'individu à ses environnements systémiques. Celui-ci se retrouve au nœud de toute sorte de processus dont la coordination en temps contraint lui incombe et dont dépendra l'effectivité de ses rôles sociaux et la consolidation de leurs avantages. Sous un aspect, cette coordination a un caractère à peu près unifié et se projette comme un parcours cumulatif dont la gestion est d'une extrême délicatesse : elle concerne

<sup>50</sup> Il y aurait beaucoup à dire sur les survivances du secteur informel et leur importance. Ces survivances ne concernent pas uniquement les pays du tiers-monde connaissant un développement interstitiel et n'accédant que partiellement à la modernité. Les sociétés industrialisées connaissent une revitalisation de l'informel dans une situation de crise durable de leur croissance. Ceci est surtout le cas en France où le blocage interminable de la croissance, qui reflète un blocage de la modernisation en dehors des entités du centre économique et politique, rejette une masse de personnes en situation précaire vers des modes de vie en marge de la différencialité fonctionnelle (cohabitation prolongée d'adultes avec des parents soutiens d'existence, retour aux ressources élémentaires de l'espace rural, installation durable dans une économie souterraine...).

l'intégration des compétences et des rôles sociaux à une dynamique de mobilité ascensionnelle irrémissible et s'appelle carrière. La *carrière* donne ainsi une certaine *unité à une série de coordinations rationnelles majeures de la quotidienneté* par l'individu. Elle fait fonction, dans l'emboîtement des visées individuelles et à l'intersection de leur ramifications stratégiques, d'instance régulatrice et permet une certaine hiérarchisation de celles-ci. Or, il ne faut pas succomber à l'illusion d'une unifiabilité de ces visées, la hiérarchie projetée étant purement incrémentelle et fonctionnelle et du coup incapable de donner une véritable unité de sens ainsi qu'une véritable subordonnabilité des projets à celle-ci. La carrière demeure une stratégie d'optimisation rationnelle de la conduite de la vie, importée dans la sphère privée à partir des environnements systémiques et qui ne livre qu'un équivalent fonctionnel d'une projection unifiée du *sens* – qui est désormais impossible dans l'intention directe.

Si la carrière représente certes l'acmé des efforts de planification et de coordination de l'individu adulte, le reste de l'existence individuelle est loin d'être à l'abri des contraintes de coordination aussi précises et constantes. L'individu est incessamment sollicité de déployer des efforts d'administration rationnelle, calculatrice et prospective de ses affaires. L'agenda de ces tâches est en croissance continuelle, occupe une part de plus en plus appréciable du loisir et inculque à celui-ci les schématismes rationnels de la rentabilité et de l'optimisation. Les classeurs (contrats, locations, achats, assurances, factures, justificatifs,...) s'entassent dans le logement privé, obligent à une différenciation au sein de celui-ci d'un espace où les contraintes d'ordre, de diligence et d'acribie du bureau se trouvent importées. Les soucis de la garde, du classement et de la gestion ordonnée de ces pièces et des calendriers réactifs qui en découlent, permettent les activités et les gestes les plus gratuits de la privauté et inhibent l'oblivité native des versants athématiques de la quotidienneté <sup>51</sup>. Celle-ci est investie par les formalités économiques, financières, juridiques et organisationnelles qui régissent la société « at large ».

## V. – LA SOCIALISATION DE L'UTILITÉ

Nous ne faisons ici qu'allusion à ce que certains ont appelé la « organizational revolution ». La percée, l'expansion et l'envahissement du paysage social par les organisations (entreprises, partis, écoles, universités, syndicats,...) n'est pas un constat nou-

<sup>51</sup> Il est à noter que le degré de contamination opérationnelle de la vie privée par les environnements systémiques sociaux est différent d'un pays à l'autre. Alors que l'Allemagne semble décrocher la palme de l'envahissement de la formalité juridicisante, l'Amérique, avec des tendances comparables reste encore loin derrière elle, à cause de l'existence de zones grises d'irrelevance habituelle du droit que sont les ghettos, les *inner-cities...* La France semble, parmi les nations les plus avancées technologiquement, économiquement et administrativement, celle qui reste la moins réceptive à une formalisation de la sphère privée. Les facteurs culturels pèsent ici d'un grand poids : individualisme, tempérament réfractaire à la discipline collective, surlégitimation du geste d'insubordination à l'autorité quelle qu'elle soit... façonnent une attitude ambiguë où la prise de conscience des réalités et des exigences de la modernité n'est pas franche et où l'illusion se fait jour qu'on puisse faire fonctionner la modernité tout en restant *privatim* les « Gaulois » que l'on était.

veau <sup>52</sup>. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'impact de cette révolution sur l'idée et le vécu sociologique de la privauté. Notre *thèse* s'élabore dans les approfondissements successifs d'un phénomène que nous appelons la socialisation de l'utilité. Il nous faut montrer toujours de nouveau, sous de nouveaux éclairages, à quel point est avancé le phénomène d'externalité immédiate inhérente à l'agir individuel, c'est-à-dire *montrer le degré de relevance et d'interférence sociales des différents modes d'être privés* de l'individu. Une fois que nous aurons pris conscience de l'ampleur de cette socialisation nous pourrons reconnaître la vanité du débat autour de la privatisation et réorienter notre enquête vers les enjeux véritables de la question.

Tentons d'éclairer à présent la notion de standards sociaux que nous avons utilisée plus haut tout en en promettant l'élucidation. Nous avons vu que l'intrication systémique et organisationnelle rendait obsolète l'idée d'une utilité privée fondée sur la jouissance individuelle exclusive sans conséquence pour autrui. Toutes les utilités et toutes les jouissances se tiennent, parce que les critères de la privauté du bien sont entrés en crise. Notre thèse est qu'un bien cesse d'être purement privé à partir du moment où nos sociétés considèrent que la fourniture et la jouissance de ce bien font partie d'un standard social de prospérité. La subsistance journalière (à un certain niveau calorifère), le logement (dans une certaine qualité), les soins médicaux (dans une certaine globalité), l'éducation des enfants à l'abri de la détresse... sont des biens dont la poursuite incombait naguère à l'individu lequel pouvait par conséquent, en cas d'échec de son effort, en être privé. Nos États sociaux considèrent que le bien-être des uns est inséparable du bien-être des autres. Pourquoi ? L'on invoquera bien sûr les expériences séculaires de l'industrialisation en Europe, les dégâts humains causés par elles, les idéaux humanistes et égalitaristes qui sont au fondement des différents régimes libéraux et démocratiques du monde industrialisé, les risques de déstabilisation du système entier (du capitalisme tardif) par la sauvegarde suicidaire d'une conception strictement privatiste de la propriété. Notre thèse est que la socialisation croissante de l'ensemble des valeurs utiles est due à la systémisation des accès à l'utilité: ce processus emporte la désubstantialisation de la propriété comme emprise sur l'utile, l'immatérialisation des appuis physiques de la jouissance, ainsi que l'éphéméralisation des séquences de celle-ci.

L'accès, la durée et la qualité d'une valeur utile quelle qu'elle soit impliquent des moments abstractifs et réflexifs très accusés. L'utilité devient une résultante systémique. Les sociétés contemporaines sont lancées dans une course vers des réductions de plus en plus abstraites de la complexité ambiante par le moyen d'une hausse de leur complexité propre. Cette dynamique est une dynamique de la désuétisation accélérée, de la déstabilisation et réadaptation constantes de toutes les validités. Les durées d'amortissement (consommation de l'usure, write off) des utilités se réduisent pour atteindre des niveaux critiques. Les durées de jouissance en sont conséquemment précarisées 53. Comment

<sup>52</sup> La théorie systémiste exploite ce constat pour corroborer sa critique des théories de l'action (qu'elles soient de type parsonnien ou habermassien) qui continuent à ignorer l'avènement d'acteurs collectifs qui ne sont pas des personnes. Les systémistes revendiquent alors la levée des réductions individualistes des différentes théories impliquées (cf. Willke 1992, p. 256, qui parle de l'« étroitesse individualiste des théories courantes de la justice et de l'État »).

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Aussi les solidifications de pouvoir économique et social que constituent les classes sociales et leur relative permanence sont-elles en voie de disparition par simple effet de raré-

s'isoler dès lors dans la jouissance de quelque chose qui ne nous parvient qu'au bout d'un long parcours de médiations très complexes à travers des systèmes organisant sa production, l'assurance de sa qualité, etc. et qui reste opaque dans la majorité de ses composantes naturelles, technologiques et même fonctionnelles ou esthétiques? Comment s'isoler dans la jouissance d'une valeur quand cette jouissance est inscrite dans un calendrier serré et majoritairement réactif à des exigences formelles régulant des séries de valeurs utiles standardisées, entrelacées à tous les niveaux à des normations sociales de leur fréquence, leur qualité, leur hygiène, leur écologicité,...? Comment s'isoler enfin dans la jouissance d'un bien qui toujours déjà va au-delà de l'utilité particulière et originellement pensée comme exclusive qu'il me procure, pour faire l'enjeu d'un intérêt général, et se voit dès lors régulé nécessairement dans ses quantités et qualités minima par des instances sociales spécialisées dans l'élaboration de ces standards ? L'« économie externe » ou la référence externalisante inhérente aujourd'hui à tout bien privé fonde une transcendance immédiate de la privauté vers la publicité et socialise tant la production que la consommation de ce bien <sup>54</sup>. Cet effet d'interposition ou de médiation sociale de l'utilité doit être vu, comme nous avons essayé de le faire, dans le contexte d'une densification extrême de la réticulisation sociale de tout agir individuel. Celui-ci est investi par une relevance sociale qui le soustrait à lui-même et l'implique dans une logique de normation formelle et technique (acribique) qui l'investit dès son inception. En produisant pour un marché, en consommant (« tranquillement chez soi » 55) des biens issus de ce marché, en restant en marge de cette production et de cette consommation,...: quelle que soit l'activité ou la position de l'individu, la densité de la médiation technico-sociale qu'elle implique est toujours telle qu'elle ne peut être indifférente au point de vue de l'utilité publique. Elle a, qu'elle le veuille ou non, une portée qui la transforme et la soumet nécessairement aux régulations systémiques de ses différents environnements sociaux.

La plupart de ces régulations n'ont même pas besoin de se légitimer explicitement. Elles vont de soi, étant dictées par les exigences de prévoyance, de protection et de promotion de la santé physique et psychique, de l'épanouissement de l'individu ainsi que du bien-être de la société. Considérant l'ensemble des régulations touchant la production et la jouissance de l'utilité, nous constatons qu'elles s'orientent sur des représentations de

faction de la durabilité des acquis et de la durée des jouissances. La socialisation des calendriers et des modalités des jouissances a pour effet une dévaluation accélérée des acquis. Aux fortunes succèdent les carrières (cf. Luhmann 1985, p. 145 et s), à la substantialité du patrimoine (stehendes Vermögen), la processualité de l'intégration professionnelle et assurantielle dans l'activité économique, limitée à une tranche de vie de plus en plus courte des individus.

<sup>54</sup> Ceci correspond à une infirmation flagrante du principe : qui jure suo utitur neminem laedit. Luhmann (1965, p. 20) explique qu'une indépendance de l'action individuelle qui voudrait sauver la validité de ce principe, devrait présupposer des sphères d'actions individuelles considérablement étalées dans l'espace de leur coexistence. Un tel « espacement » n'est ni donné ni approprié dans des ordres sociaux densifiés comme les nôtres. On arrive dans ce contexte au paradoxe qui fait qu'on porte atteinte aux droits des autres quand on use pleinement des siens (ibid., p. 71).

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> La conception de la propriété et de la jouissance privée a toujours été celle d'une soustraction de la chose à la convoitise et à l'usage publics pour être réservée à la disposition exclusive d'un seul. Cf. Kant 1797 (A) - 1798 (B), 60-62.

ce qui devrait toujours être assuré pour que l'individu ne subisse une atteinte quelconque à son être et son bien-être. La société régulante est dirigée par un souci de protection et de promotion de l'intégrité personnelle. La personne a d'autant plus besoin de cette protection que les médiations techniques et systémiques sont denses et qu'elles dépassent structurellement sa capacité d'information, d'orientation et de jugement. Le citoyen adulte est incapable de connaître et de juger de tous les aspects, les ramifications et les externalités futures de la consommation d'un produit, de la poursuite d'une thérapie, de l'accomplissement de gestes professionnels, etc. C'est à une vigilance et une surveillance mutuelle des systèmes que nous devons avoir recours pour assurer le minimum d'intégrité personnelle sur lequel la société s'est accordée.

Le besoin d'un guidage (*Steuerung*) inter- et suprasystémique est très fort et pressant. Il s'exprime dans des attentes de régulations à l'adresse du système spécialement différencié pour produire des décisions collectives à force obligatoire, qu'est la politique. Celle-ci se retourne vers le droit pour codifier ces régulations et les fait surveiller et appliquer par les institutions de l'État. Le problème qui se pose alors est celui du *paradoxe de la régulation*: à une *demande structurelle urgente et quasi infinie* de production de normes réglant la production, la circulation et la jouissance des valeurs utiles répond un enflement des dispositifs normatifs dépassant les capacités de prise en compte tant individuelles que sociales <sup>56</sup>; c'est alors au nom de la protection et de la promotion de l'intégrité personnelle et de son « monde de la vie » (c'est-à-dire des enclos non formels, et du fait non régulables systématiquement, de sa quotidienneté) que s'élève la *protestation contre la médiation sociale surrégulante* de l'utilité. C'est la *protection et la promotion socio-administrative de la qualité de la vie* qui *met en péril les standards de celle-ci*.

L'inhérence d'une portée publique à l'utilité individuelle appelle une régulation efficace de celle-ci. Nous avons cité l'éducation comme exemple d'une utilité individuelle qui de par sa relevance publique deviendra une « utilité obligée ». Pour *garantir les standards de prospérité* et de qualité de la vie qui correspondent aux attentes fermes de nos sociétés – et du coup aux programmes de leurs États et de leurs administrations – un grand nombre de valeurs utiles deviennent des prescriptions. C'est la même logique qui fait que le citoyen (habitant d'une ville quelconque, actif dans une des entreprises du lieu et cotisant à toute une série de caisses sociales) pense être en droit d'exiger que les personnes qui l'entourent soient éduquées et aient ainsi intériorisé certaines valeurs et normes de comportement garantissant un plus haut degré de calme vicinal et de paix sociale ; ou encore qu'elles soient dès lors capables de trouver du travail dans une écono-

<sup>56</sup> Le processus d'unification européenne dans le cadre duquel se discutent désormais pour la majorité des États du Vieux-Monde les dispositifs normatifs et leur implémentation administrative est d'un grand intérêt à ce niveau. Le fait que les régulations ne se font plus au niveau d'un seul État oblige à un débat d'un nouvel ordre (de double abstraction). Il s'agit ici non pas seulement d'élaborer des normes pour une communauté particulière, mais d'harmoniser des normes existantes ou projetées, c'est-à-dire de revoir, de comparer, de contrepeser des dispositifs normatifs et d'apprécier leur adéquation à l'assurance des standards envisagés, avec une tendance très forte à l'alignement sur la norme la plus exigeante. Nous observons alors une sommation des prétentions protectrices et une retombée dans l'ingéniosité la plus désarmante : la valorisation des protections et des personnes protégées devient hyperbolique et perd tout rapport au sens des enjeux.

mie qui ne peut plus en offrir à des personnes non qualifiées et ne le réduisent pas à l'extrémité de financer leur subsistance par ses propres cotisations. Cette *logique* a cependant en elle-même la caractéristique d'être « *rampante* » : le même citoyen sera en droit d'exiger la médicalisation minutieuse, l'assurance globale, le suivi fiscal et sécuritaire,... de ses concitoyens proches et lointains. Comme nous l'avons dit, la densité des médiations techniques, sociales et administratives est telle qu'aucune valeur utile privée ne semble pouvoir échapper à cette logique de la protection et de la *surprotection par la normation* de tous les rapports à l'utilité.

Là où cependant cette logique devient absolument contraignante – et le phénomène s'est déjà annoncé à plusieurs reprises dans notre propos - c'est quand il s'agit non plus de socialiser les économies externes, les externalités ou l'utilité positives d'un bien, mais précisément ses externatilés négatives (sa « nég-utilité » 57). Et c'est ici que nous nous retrouvons en pleine « sociologie du risque » 58. En effet, la socialisation du risque peut être conçue, partant de notre approche, comme en continuité avec la socialisation de l'utilité puisque la limite entre l'utilité individuelle - qui cesse d'être une jouissance exclusive pour devenir une prescription – et la nuisance sociale tend à se diluer. La non-réalisation de valeurs utiles personnelles constitue, dans les conditions de condensation extrêmes des médiations sociales, un risque pour une généralité anonyme de personnes. Si beaucoup de ces risques sont clairement identifiables (comme dans les exemples que nous avons donnés plus haut), d'autres sont tout aussi diffus et complexes que les risques classiquement traités dans les sociologies de l'agir technologique et de ses conséquences. De plus en plus de régulations touchent des domaines de l'utilité qui étaient jusque-là secondaires ou périphériques, précisément dans le souci de parer à des risques qui jusqu'à présent ne se sont pas encore précisés. Quelles que soient les situations, la socialisation de l'utilité négative a un caractère impérieux et urgent. Elle légitime des régulations d'autant plus strictes et précises.

Qu'il s'agisse d'économies externes positives ou négatives, l'investissement de la sphère de l'utilité privée par des dispositifs socialisants est inéluctable. Négativement d'abord, parce que personne – en particulier aucun responsable officiel – ne serait prêt à assumer la responsabilité d'une inactivité face à un risque social, même de probabilité infime. Positivement ensuite, parce que les demandes toujours extrêmement pressantes de prospérité et d'amélioration de la qualité de la vie constituent une contrainte systémique générale au cœur de la dynamique des sociétés complexes. La « faisabilité du monde » est une faisabilité sociale et socialisante du monde liée primairement à ces demandes. La tendance à la socialisation dépasse aujourd'hui, et non seulement en Europe, le cadre des États nationaux. Elle pousse à une intégration mondiale de la construction de l'utilité et de la prévention du risque. La dynamique en cours ne semble pas freinable pour deux raisons : d'une part parce que les chaînes causales des externalités négatives futures (c'est-à-dire des risques présents) sont déjà déclenchées et que la confrontation de ces dangers exige, d'après la conviction générale, la poursuite indéfinie de la recherche et du progrès technique, donc un haut niveau de prospérité et la continuité de sa promotion ; la stabilisation de la demande de prospérité n'est pas envisageable

<sup>57</sup> Nous suivons ici l'usage des économistes et biologistes qui ont formé le concept négatif de l'entropie sur ce modèle en parlant de nég-entropie.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Nous renvoyons bien sûr à Beck 1986, p. 199, ainsi qu'à Ewald 1986, p. 134 et s.

parce que les standards actuellement normés du niveau de vie déjà atteint surplombent toujours d'une avance non négligeable les capacités sociales de les financer. Que ce soit le trou d'ozone ou les dépenses de santé ou tant d'autres facteurs, nos sociétés sont sans cesse sollicitées à financer des constituants de la prospérité au *coût toujours croissant*. Même si donc beaucoup d'éléments d'un haut niveau de prospérité sont déjà acquis (alimentation, logement, épargne...), les constituants indiqués exigeraient de tels rendements (internationalement compétitifs) de nos sociétés, que celles-ci n'auront jamais la capacité de stabiliser la dynamique systémique de l'innovation complexe et risquée.

### VI. — LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRIVATISATION ET LA FONCTION DE L'ÉTAT

Nous pensons avoir suffisamment décrit les phénomènes de socialisation de l'utilité individuelle pour pouvoir nous fier à ce premier résultat de l'enquête. La question se pose pour nous à présent : cette *socialisation* est-elle synonyme d'une *étatisation*? Pourquoi une tendance aussi marquée et aussi impérieuse à la socialisation se conjuguet-elle à des *privatisations* de plus en plus importantes de domaines naguère centraux de l'État? Nous avons vu que les demandes de prospérité et de protection de l'intégrité personnelle s'adressent de manière massive et insistante à l'État. L'État a en effet une responsabilité sociale des plus concrètes et des plus visibles. Cependant, l'État ne fait que retourner à d'autres sous-systèmes sociaux ces demandes et à leur en laisser le traitement. Notre approche a précisément l'avantage décisif de nous faire comprendre ce phénomène : elle permet d'éclairer, à partir d'une description de la socialisation et de l'élaboration de son concept, le dépassement des termes désormais sans véritable référence de « public » et de « privé ». Elle nous permettra à présent d'élucider la fonction de l'État et sa transformation dans ce nouveau contexte ainsi que le caractère inédit de la problématique actuelle de la privatisation.

Notre thèse est que la socialisation actuelle passe désormais par la privatisation et non par l'étatisation comme elle le faisait après-guerre et tentait encore – à contrecourant - de le faire il y a un peu plus d'une décennie. L'attaque lancée récemment par un chef syndicaliste contre le gouvernement qui lui retirait la gestion partielle des Caisses d'Assurance Sociale, vue sous ce jour, est révélatrice : il y accuse le gouvernement de vouloir mettre la main sur la Sécurité Sociale (donc de l'étatiser) pour la privatiser ensuite. La critique met le doigt sur un développement systémique des plus décisifs. En effet, étatisation et privatisation sont des modes entièrement isomorphes d'un même mouvement global et ubiquitaire de socialisation. Il s'agit d'une isomorphie orientée qui fait que l'on passe d'un modèle à l'autre dans un sens unique : la privatisation correspond actuellement mieux aux exigences systémiques de la socialisation et a ainsi une série d'avantages par rapport à l'étatisation. Elle épouse mieux la complexité des processus socialisants. Son adéquation aux programmes conditionnels des différents modes de formalisation et de régulation impliqués, la prédestine à fonctionner comme l'instrument-clé de la socialisation. L'étatisation, tout en voulant correspondre aux mêmes exigences, a des rigidités et des simplicités incompatibles avec les programmes de régulation complexes à l'ordre du jour. D'ailleurs c'est l'État lui-même qui

instrumentalise – de plus en plus efficacement – la privatisation, c'est-à-dire sa propre dépossession d'attributs centraux, pour se restructurer comme État-coordinateur (ou État-guideur (Steuerungsstaat)) de la communication sociale systémiquement articulée. L'État est de moins en moins un acteur autoritaire et puissant se plaçant au sommet de la société et imposant ses décisions par la création du droit ; il est de plus en plus un sous-système de régulation de l'interaction intersystémique. L'État garde cependant une place privilégiée du fait de la réflexivité de sa compétence : l'État est le seul système qui tranche en dernier recours et par le moyen du droit entre les prétentions concurrentes de compétence des différents systèmes entre eux ainsi qu'entre celles qui entrent en collision avec les siennes propres. Il est juge de la construction et de l'appropriation des objets sociaux par les systèmes, de même qu'il juge de ses propres prétentions. Cette position de juge et partie correspond au paradoxe de la « compétence en compétence » (Kompetenz-Kompetenz) et consiste en une autolégitimation décisionniste en dernier recours <sup>59</sup>.

Tentons d'étayer à présent notre thèse sur la fonction de l'État. Nous le ferons en rendant compte du débat philosophico-sociologique en cours sur l'État. Les théoriciens libéraux ne sont prêts à accepter comme légitimes que les interventions de l'État motivées par une remise en question du monopole de la violence. Les interventions de type économique ou social, telle la lutte contre la pauvreté, ne seraient pas du ressort de l'État. Or, nous assistons de la part des opposants à cette thèse, à un phénomène intéressant qui consiste à retrouver dans les formules classiques de la légitimation fondamentale de l'État, des passerelles qui permettent de les charger de tout ce qu'elles semblaient ne pas prévoir. Il s'agit dès lors de comprendre la pauvreté, l'inégalité, la maladie,... comme infliction de violence qui appelle immédiatement la responsabilité souveraine de l'État. De fait, tous les domaines d'intervention de l'État sont réductibles à des champs d'exercice de la violence sociale appelant le contrôle de l'unique acteur légitime dans ce champ. La théorie systémiste que nous rapportons ici, va jusqu'à concevoir le chômage comme phénomène de « violence physique » 60, de même que l'invalidité, la déqualification, etc. 61 Il est clair que l'argument est circulaire et que la notion de violence est tellement étendue qu'elle en perd ses contours 62. L'essentiel ici n'est pas pour nous la pertinence de l'argument. Mais bien le fait, que même pour les tenants d'un État déprivilégié et vivant dans une sorte d'als ob « ironique » 63, celui-ci en dépit de sa diminution morale demeure l'adresse de toutes les demandes de protection de l'intégrité et de l'épanouissement personnels. Même un « down-sizing » drastique de l'État social et sa désimplication de certaines de ses tâches les plus lourdes ne réduirait en rien son rôle

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Cette figure de légitimation est bien sûr énoncée dans des termes qui rappellent la théorie de l'État qui en fait l'usage le plus conséquent, celle de Carl Schmitt.

<sup>60</sup> Willke 1992, p. 244.

<sup>61</sup> *Ibid*., p. 246.

<sup>62</sup> L'argument n'est pas sans risques puisqu'on peut tomber dans un ubiquitarisme de la violence à la Foucault. De plus, Willke (1992, p. 245) parle, en contradiction avec sa propre extension du concept de violence physique, de la nécessité de faire une « disjonction entre la mise en péril personnelle [par les risques sociaux] et la violence physique ».

<sup>63</sup> Nous faisons allusion au titre de l'ouvrage de Willke que nous discutons (*Ironie des Staates*) et nous permettons de renvoyer, pour une discussion de l'ouvrage et du titre à notre compte-rendu du premier dans le présent volume. Notons l'expression d'« État creux » utilisée par Jessop 1994, p. 68.

d'instance régulatrice de la jonction des différents sous-systèmes et de leurs rationalités sectorielles. Car l'enjeu véritable de la question est loin d'être l'idée de violence, mais bien celle de responsabilité. C'est la thèse fondamentale d'un plein (juridique) de la responsabilité (ou si l'on veut la négation de tout espace de non-responsabilité) qui maintient l'État dans son statut de superrégulateur. Tout risque, toute nuisance, toute atteinte à l'intégrité personnelle sont imputables directement ou indirectement à un acteur social responsable et passible de sanctions. Dans le contexte d'une génération inouïe de contingence, celle-ci ne peut être traitée comme aléa ou fortune. Même là où les ressources cognitives disponibles au moment du déclenchement des risques n'étaient pas suffisantes pour en connaître la portée, l'ignorance ne peut déresponsabiliser. On attendra à ce que dans le doute ou la non-connaissance l'acteur responsable renonce à agir. Le plein de responsabilité et l'imputabilité principielle de toute nuisance et de tout risque sont le reflet de la densification extrême des médiations sociales dans nos sociétés complexes.

Entre la construction de toute atteinte à la réussite d'un projet biographique dynamique de la personne comme violence et l'ubiquité du principe de responsabilité, la marge pour une conception de l'État qui ne lui attribue pas une compétence universelle est étroite. Or, une omnicompétence de l'État ferait de la grande majorité des biens, des biens publics standardisés dans leur qualité et leur quantité et correspondant à des droits subjectifs exigibles. La nouveauté par rapport à la conception classique de l'État social est ici le fait d'une disjonction introduite entre l'État régulateur et opérateur. La responsabilité de l'État, même minimal, reste la régulation. Dans le contexte d'une socialisation généralisée de l'utilité, tous les secteurs de l'économie privée, ainsi que beaucoup d'individus agissant à titre privé ou associatif, sont des fournisseurs durables et efficients de biens publics. Si d'après une définition classique « l'essence de l'État social c'est un minimum protégé par l'État de revenu, d'alimentation, de santé, de logement et d'éducation, assuré à chaque citoyen comme un droit politique□» 64, la première tâche régulatrice de l'État est la détermination de ce minimum, c'est-à-dire la détermination du niveau considéré comme indispensable d'épanouissement personnel par le biais de la satisfaction de besoins considérés comme élémentaires. C'est en définissant les standards des biens à fournir que l'État met la société sous l'astreinte de réaliser ses médiations systémiques à un certain niveau fondamental de généralité et de péréquation, à partir duquel des différenciations individuelles peuvent prendre leur départ. L'État ne fait que donner expression, sous la forme de décisions collectives obligatoires traduites dans le langage formel des normes et règlements légaux, d'une négociation parfaitement diffuse et informelle qui a constamment lieu dans la communication sociale et au bout de laquelle nous retrouvons le degré de socialisation de l'utilité et du risque que cette société est prête à demander d'elle-même – ou encore, en dessous duquel elle n'est pas prête à fonctionner.

Il nous faut donc lire les débats sur la justice politique et sur le rôle de l'État social à la lumière de notre concept de la socialisation. On trouvera sans doute légitime que les tenants d'un État social énergique rejettent l'idée de Hayek selon laquelle la richesse des uns dans une *politie* n'est pas en soi une raison suffisante pour les moins riches de

formuler des demandes d'égalité matérielle 65. Cependant, Hayek reconnaît que ce que l'ensemble des citoyens est en droit d'attendre au-delà de l'égalité des droits - qui est présupposée - c'est une protection contre les risques communs, le niveau de cette protection étant lui-même fonction de la richesse générale de la communauté <sup>66</sup>. Or il est clair que ce standard sera exposé à la pression de la socialisation comme phénomène central de la consociation contemporaine. Le standard constitue même l'expression parfaite de cette socialisation. Ainsi, il est impensable par exemple que le respect et la mise en pratique de standards légaux aussi élevés que ceux de la RFA puisse se faire dans des conditions de répartition déséquilibrée des revenus. Ces standards prescriptifs sont tout simplement insatisfaisables au-dessous d'un certain niveau de revenu (pensons aux réglementations du TÜV, qui concernent la sécurité routière, domestique, des lieux de garage de véhicules, de machines de toutes catégories, des standards de santé publique...) 67. Un double standard officieux ne peut s'établir qu'au prix de l'insulation des groupes défavorisés, qui se trouveraient d'ailleurs poussés dans l'illégalité 68. Ce qui constituerait une trop forte atteinte à la cohésion sociale d'une société européenne dont celle-ci ne voudra pas.

C'est à ce point que le brouillage des frontières entre le public et le privé devient le plus sensible. En effet, la régulation étatique, qui se fait l'instrument opératoire de la socialisation consensuelle-informelle de l'utilité, ne se fait ni en marge du marché, ni contre le marché, ni dans un espace anéconomique de la publicité. Au contraire, *l'interpénétration du politique et de l'économique* dans les processus de régulation actuelle est extrême et marque définitivement le *dépassement de la différenciation du public et du privé*. Les *régulations étatiques jouent un rôle inaugurateur de marchés* et de secteurs de services et de production d'importance économique primordiale : médecine libérale et hospitalière privée, logement et accession à la propriété, contrôle et normes techniques (et effet induit sur le rythme de renouvellement des parcs d'appareils), assurances (multiformes), formations de reconversion, écoles de conduites, production de catalyseurs, de

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> « The fact that all citizens have an interest in the common provision of some services is no justification for anyone's claiming a right to share in all its benefits. It may set a standard of what some ought to be willing to give, but not for what anyone can demand. » (Hayek 1960, p. 101).

<sup>66 «</sup> The level on which such provisions against common risks can be made will necessarily depend on the general wealth of the community », ibid., p. 101.

<sup>67</sup> De même, les standards élaborés par les commissions techniques des Directions de l'Union Européenne, et qui se retrouvent dans les textes normatifs qui en sont issus, dépassent la faculté d'ajustement de beaucoup de personnes, d'entreprises et d'institutions concernées. Certaines réglementations concernant la sécurité ou l'hygiène sur les lieux de travail et de production ou celle de certains équipements mettraient la plupart des petites et moyennes entreprises en faillite. Il est clair, dès lors, que Bruxelles suppute un consensus sur un niveau de socialisation de l'utilité trop élevé pour correspondre aux aptitudes de groupes importants de citoyens concernés.

<sup>68</sup> Leur dérive dans l'illégalité leur apprendrait d'ailleurs très vite que celle-ci ne fait vraiment mal qu'à celui qui se croit encore tenu à correspondre à ces standards. Ils feraient alors l'apprentissage d'une position sociale semi-confortable de maîtres chanteurs publics – ce que nous pouvons observer de plus en plus chez un grand nombre d'exclus en voie de criminalisation dans les sociétés à haut niveau de socialisation et de prospérité, ces sociétés étant, de par les moteurs essentiels de leur socialisation que sont l'intégrité et l'épanouissement personnels, allergiques à la répression.

préservatifs, etc. On pourrait multiplier les exemples. Le constat est que presqu'à chaque fois que l'État social ou l'État simplement aiguilleur prend une initiative de *régulation*, c'est-à-dire est actif de manière éminemment typique de sa logique opérationnelle actuelle, il *suscite des réponses du secteur privé* qui consistent à *servir la demande* de la société en valeurs d'utilité indissolublement privato-publique.

Comme le dit un observateur de l'État social : « Dès que l'on entre dans le champ de la régulation gouvernementale, il n'y a presque pas de domaine de la vie économique moderne qui soit capable d'éviter l'influence directe ou indirecte du gouvernement □69... [celui-ci] est partout... [dans] de multiples rôles... La société industrielle moderne se caractérise le mieux par l'expansion de ce territoire confus et mal défini□» 70 résultant de l'interpénétration du privé et du public. Rein constate dans le secteur économique, stimulé et parfois créé par la régulation étatique de la Sécurité sociale, l'entrelacement des acteurs publics, semi-publics (les « non-profits ») et privés. Il y observe des phénomènes de « subsidisation croisée » 71, d'auto-emploiement, etc. entièrement dépendants de la disponibilité de l'État à développer des standards assez élevés pour créer des droits au subventionnement des moins favorisés et d'ouvrir ainsi des marchés de masse aux praticiens associatifs ou privés 72. D'autres tirent les conséquences conceptuelles de cette évolution en comprenant la privatisation des services publics de Sécurité sociale comme un « community empowerment », qui favorise l'effacement de l'État comme opérateur des biens publics au profit des « associations volontaires, des églises, des groupes d'entraide », renforçant ainsi les « formes locales et à petite échelle de la prévention sociale $\square$ » 73.

D'autres, enfin, vont plus loin et proposent du public et du privé des définitions strictement corrélatives qui considérées en elles-mêmes sont positivement indigentes. L'artifice consiste à définir le public et le privé à partir de leur propre subsidiarité (ce que l'un est incapable d'assurer appelle l'intervention de l'autre). Flanqué d'un principe de responsabilité sociale universelle, l'État ne peut échapper à tous genres de sollicitations qui d'occasionnelles peuvent devenir structurelles ou inversement, l'essentiel étant ici la légitimation automatique de tout recours à l'État-régulateur. La position, défendue par Willke, tient au fond à l'incapacité désormais insurmontable de faire la distinction entre publicité et privauté d'un bien, « toute contribution à l'intérêt général » étant considérée par lui comme ayant un caractère public. « Science, éducation, médecine »... sont « des biens publics méritoires » produits par des « systèmes sociaux » parfois autres que l'État <sup>74</sup>. Dans la continuité de son assimilation de toute atteinte au projet personnel à l'exercice d'une violence appelant le contrôle de l'État, Willke construit une complémentarité (pas tout à fait symétrique) entre les biens régaliens et les biens utilitaires en écrivant que « les droits fondamentaux... n'ont pas de sens si des biens publics comme la paix, la satisfaction des biens de base, l'information ne sont pas assurés à la

<sup>69</sup> Dans la terminologie anglo-saxonne « gouvernement » et « gouvernemental » sont synonyme d'État et d'étatique dans notre contexte – sans l'être en général, les grands pays anglo-saxons étant, comme on le dit souvent, des sociétés sans État.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Rein 1989, p. 51.

<sup>71</sup> *Ibid*., p. 57.

<sup>72</sup> Cf. ibid., p. 66.

<sup>73</sup> Berger, cité par Starr 1989, p. 34.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Willke 1992, p. 44.

généralité des citoyens » 75. La « con-fusion » entre État et société, entre public et privé, est vue comme déterminée d'une part, par la dynamique d'« omnicompétence et autosurmenage » (Selbstüberforderung) □ 76 qui rend la « réussite [de l'État social] en elle-même fatale à celui-ci » ; d'autre part, par la figure du risque comme défi désormais central des sociétés complexes. « Santé, emploi, environnement, sont-ce des biens privés ou publics ? » La présence de risques collectifs drastiques □ 77 impose un dépassement de la logique des droits subjectifs individuels et de leur garantie étatique vers une logique du risque et de la mise en péril collectifs nécessitant des réponses collectives et non plus les protections des chances d'élaboration autonome de réponses individuelles. C'est en somme l'inéluctabilité de la socialisation du risque (c'est-à-dire pour nous de l'utilité négative) que Willke entrevoit ici. C'est la conjugaison de l'État social et de l'État gestionnaire collectif du risque collectif qui fait définitivement fusionner les catégories de biens publics et privés.

## VII. — PRIVATISATION ET PROBLÉMATIQUE DE LA RENTE

Dans cette fusion s'accomplit un phénomène auquel il faudra prêter une attention particulière, à savoir le phénomène d'occultation ou d'invisibilisation des rapports qui accompagne la socialisation de l'utilité. En effet, la circulation des valeurs utiles socialisées est de plus en plus dense, elle envahit les circuits d'échange des valeurs marchandes privées et en fausse souvent la logique. Elle détache ses valeurs des contextes concrets de leur production et de leur acquisition, les rend intuitivement erratiques et opaques. La socialisation fonctionne comme un changement de référent où les intuitions fondamentales de l'agir utilitaire et politique, telles celles du principe d'économie et du principe de justice, du mien et du tien, de la légitimité d'un revenir de quelque chose à l'un ou à l'autre et de sa réservation à lui (le suum cuique), sont noyées dans un espace aux axes complètement retournés, ouvert à un afflux inouï de considérations complexes, abstraites et souvent contradictoires. La régulation, la production et la consommation d'utilités socialisées renvoient toujours à des « raisonnements » emboîtés, difficilement unifiables et aux prolongements presque jamais assumés. La socialisation met en panne les grandes corrélations intuitives entre mérite et récompense, effort et salaire, acquis et jouissance... Ces corrélations, fondatrices de l'idée même de privauté (comme emprise exclusive d'une personne sur un bien) subsistent encore sur le marché des biens privés, en dépit de la pénétration accrue de celui-ci par la confusion des catégories de l'utilité. Une tension naît entre deux logiques opérationnelles, l'une impliquant un brouillage des prix et une décommodification de la valeur socialisée qui pervertit l'autre. Une grande variable entre en compte dont la fonction est précisément d'anonymiser et de « transprécier » (c'est-à-dire de soustraire à la logique d'un pricing privé) un très grand nombre

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> *Ibid*., p. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> *Ibid*., p. 20.

<sup>77</sup> Touchant la santé publique, la sécurité sociale, la violence structurelle, les technologies atomiques, chimiques et biologiques, les maladies de civilisation, l'alimentation... (cf. *ibid.*, p. 88).

d'inputs de l'utilité totale produite dans la société <sup>78</sup>. Cette variable sociale fait, des marchés capitalistes des États sociaux contemporains, des marchés à double socle : un premier socle ombré constitué par le « prélude », qui représente les cycles de transactions préliminaires du marché où la variable sociale s'enfle jusqu'à constituer le stock de la dépense sociale pour l'ensemble des utilités socialisées ; le deuxième socle se superpose à celui-ci et correspond au plein régime de l'échange mercatique, apparemment orienté sur la maximisation de l'utilité privée. Il nous faut, d'autre part, renverser ce schématisme qui suggère une hypothécation du marché par la variable sociale et apprécier la manière dont le plein régime mercatique est pénétré par les stimulations issues de la demande en biens sociaux.

La socialisation de l'utilité ne peut renoncer à cette dimension du brouillage et de l'invisibilisation. Même si l'on reconnaît les avantages et parfois la justesse des régulations et des redistributions sociales, le problème posé par l'opacité et l'anonymité de la variable sociale reste entier. C'est le problème d'un conflit indépassable entre des intuitions, des jugements, des raisonnements, des abstractions antinomiques. Le basculement des unes aux autres, lorsqu'il doit se faire quotidiennement, ne peut les laisser intactes. Ce sont surtout les rigidités de la pensée native, abondantes en teneur intuitive, qui sont soumises à une insécurisation très forte. Ainsi, la logique de la socialisation est liée à des objectivités construites qui sont des grandeurs statistiques, probabilistes, obéissant aux lois spécifiques des grands nombres. C'est donc une logique de masse. La sauvegarde de la justice dans la singularité du cas concret ne peut entrer dans sa perspective. La justice n'y est plus un absolu, mais un arrangement fonctionnel dans l'élaboration duquel entrent les coûts éventuels de son exécution. La justice devient elle-même une « utilité », a un coût escomptable et obéit à un impératif de pragmaticité et d'efficience aligné sur l'accélération des cadences de l'usure des valeurs utiles en jeu, ainsi d'ailleurs que celle des valeurs (« morales ») cristallisatrices de la conviction. Dans le contexte d'une socialisation utilitaire aussi prononcée et celui du raccourcissement de tous les horizons de durée qui entourent l'enjeu d'un quelconque litige, la valeur des enjeux est instantanéisée. Tout prolongement de la valeur au-delà de la durée de son « write off » ne peut que manifester sa dissolution dans l'insignifiance tant objective que sociale et juridique. La socialisation impose à la justice de la société des perspectives utilitaires et pragmatiques globalistes qui sont l'espace d'une tolérance et d'une banalisation du partage (redistributif) absurde et de la déviance. La vitesse de destruction et de régénération des valeurs utiles étant telle, que le vol d'une voiture qui a cinq ans ou d'un ordinateur qui a 18 mois est assimilé au détournement d'un bien « amorti » - c'est-à-dire supprimé dans sa valeur, et derrière lequel donc il ne sert à rien de courir. À cela s'ajoutent les coûts de la justice elle-même (instruction, incarcération...) qui doivent eux aussi être positivement amortis et qui ne sauraient l'être. La fluidité des valeurs peut se comparer à celle de la valeur universelle et « liquide » par excellence, l'argent : c'est le rapport (dans la théorie de la monnaie) d'un stock à un flux impliquant l'idée d'une « vitesse » de circulation de la valeur. Les valeurs s'usent, se liquéfient, « s'amortissent », se détruisent pour laisser place à d'autres. Dans une société où l'entrelacement des utilités et des jouissances individuelles et la densité de leur médiation socio-technique sont tels,

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Comme dit Mintzberg: « Many activities are in the public sector because of measurement problems », à savoir la mesure de leur coût effectif et de leur prix à la distribution.

la *justice et son principe vivent à l'heure d'une permissivité structurelle*. Ses intuitions doivent se rétracter, devenir aphasiques et laisser la place aux constructions de l'abstraction et de la « paradoxie » <sup>79</sup>. Dans l'invisibilisation essentielle de la variable sociale est contenue une irréductible antinomie touchant des représentations sociales fondamentales. Celle-ci est l'expression de la difficulté de vivre dans des conditions de contingence et de mobilité très élevées <sup>80</sup>.

Tout cela est un indice de l'importance que revêtent aujourd'hui les concepts d'opacité et d'ignorance dans les théories de la justice. Qui les considère de près se rend compte qu'on est loin d'une réhabilitation quelque peu anodine de la cécité de la justitia. L'arrière-plan immédiat de ces théories est formé par le fait majeur d'une socialisation systémique et formelle très avancée et d'une densité jusque-là inconnue. Le néo-kantisme d'un Rawls et l'idée du « veil of ignorance » thématise l'ignorance nécessaire à la répartition, d'après un principe de justice appelé fairness, des avantages naturels, et à la compensation des situations historiques. Le glissement qui s'effectue dans l'idée d'ignorance et d'opacité dans le contexte de la socialisation que nous étudions, nous amène à thématiser le maintien de l'ignorance non point comme stratégie nécessaire pour opérer la distribution initiale, mais comme une condition nécessaire pour que le postulat de justice puisse valoir de la redistribution des valeurs socialisées dans la masse. Cette ignorance postulée est, de son côté, fonction des acceptances culturellement conditionnées, qui varient d'un peuple à l'autre, d'un État à l'autre. Certains groupes apportent une disposition marquée, une soumission, une docilité, (une « compliance », disent les Anglo-Saxons) propice au maintien du voile d'ignorance qui recouvre le brassage socialisant des valeurs. C'est une sorte de « réserve noire » dans laquelle puisent l'ensemble des systèmes impliqués dans la socialisation et qui leur permet de fonctionner à des niveaux suboptimaux sans que l'ensemble de la communication sociale ne soit bloqué. La disposition d'une « publicité » (Öffentlichkeit) à payer de soi sans vraiment compter et sans exiger de ses élites des rapports trop précis (pensons aux peuples russes, par exemple), fondée culturellement historiquement dans les mythes politiques (unité de la « nation », « grande guerre patriotique »,...), est un facteur ambigu : d'une part il élargit la réserve noire d'acceptance des redistributions socialisatrices, accroît l'opacité de celles-ci; d'autre part, il incite le système à fonctionner au-dessous de niveaux d'efficacité nécessaires, aboutissant à des distorsions qui mettent en péril l'ensemble et font verser la base dans une méfiance et une incrédulité systématique envers ses élites 81. Le caractère technique croissant de la socialisation, en envahissant la quotidienneté du citoyen (formalisation administrative, omniprésence d'exigences financières, juridiques,...précises, incontournabilité de la gestion personnelle de ces exigences), tend cependant à éroder les réserves de « compliance » et à faire prédominer chez l'individu des modes de

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Ce germanisme est fort utile pour désigner la figure même d'une pensée qui dans son ensemble et sa structure est paradoxale.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Il est clair qu'un Michael Kohlhaas (le justicier rigoriste de la célèbre nouvelle de Kleist) aurait bien du mal à subsister dans nos sociétés. Le problème n'est cependant pas ici celui de l'absolutisation du juste et de son sentiment (*Rechtsgefühl*), mais celui de la sauvegarde d'une figure durable quelconque du droit.

<sup>81</sup> Le constat n'est pas sans nous rappeler la situation en France, pays aux certitudes culturelles et historiques fortes, où le « divorce entre l'élite et la base » est, paraît-il .consommé.

conscience fonctionnels et stratégiques centrés sur l'intérêt personnel. Ainsi, le cotisant, conscient de ses intérêts et calculateur pénible, tend à prendre le dessus sur le citoyen et ses prédispositions à la gratuité. La *publicité régalienne*, alimentée par la substance historique et les mythes politiques, a constitué longtemps la réserve d'acceptance qui *a permis aux publicités fonctionnelles émergentes* (avec la modernité et ses États organisationnels) *de s'établir* sans être inhibées par une problématique trop complexe – plus précisément trop simple – de la justice. C'est à la récession de plus en plus marquée de cette première publicité que nous assistons actuellement.

C'est autour du paradoxe de la justice, identifié comme tel par notre interprétation, que se sont concentrées les critiques économistes de la rente issue des régulations socialisantes des différents marchés de biens tant publics que privés. La rente est définie comme « cette partie du paiement fait à un propriétaire de ressources, qui dépasse celui que ces ressources auraient commandé dans un usage alternatif ». C'est donc un « reçu en excès du coût d'opportunité » : un « paiement allocativement non nécessaire qui n'est pas requis pour attirer les ressources en question à cet emploi particulier » $\square$ 82. Les théoriciens de la rente en tirent une typologie de la conduite économique et sociale sur des marchés régulés ou non régulés : les conduites favorisées par les opportunités de rente sont désignées de « rent-seeking » et donnent, si elles commencent à prédominer dans une économie, son allure à toute une société appelée dès lors la « rent-seeking society »; les conduites de « profit-seeking », orientées sur l'« efficacité allocative »□83, sont perçues comme plus saines et expriment les conduites adéquates à des marchés non faussés par des niches de rapports indus. C'est pourquoi « dans les systèmes de marché toute rente économique tend à être érodée ou dissipée »□84. Or la source principale, sinon unique de constitution de la rente sont les régulations étatiques 185, l'intensité de la poursuite de la rente étant « directement liée à la taille du secteur public  $\gg \square^{86}$ .

Nous tenterons de suivre cette critique de la rente jusqu'au bout pour voir si elle remet en question *nos thèses* formulées plus haut. À quoi ressemblerait une économie ou une société entièrement « dérentiarisée » ? Y aurait-il moyen de renouer en elle avec une privauté (et dès lors une publicité) pure, non entamée par l'étatisation illégitime (puisque génératrice de profits indus) de ses champs d'activité ? Nos thèses peuvent-elles être maintenues qui affirmaient que la donnée majeure des sociétés complexes n'est ni la privatisation, ni l'étatisation mais une irrémissible socialisation tant du public que du privé et que seule la compréhension de sa dynamique permet de mettre correctement en perspective les processus factuels de privatisation et d'étatisation ?

Prospecter *l'idée d'une économie sans rente* de situation est instructif. Le premier enseignement que l'on en tire est celui de la relativité et de la multidimensionnalité de l'idée de rente. En effet, prenons un exemple : tentons de construire l'idée d'une éducation « nationale » débarrassée de ses rentes à tous les niveaux (*i.e.* restructurée après un audit technique, financier, managerial...) : dans l'hypothèse d'une réduction drastique de

```
82 Buchanan 1980, p. 10. Nous soulignons.
83 Tullock 1980, p. 39.
84 Ibid., p. 5.
85 «Government restrictions... give rise to rent ». Krueger 1980, p. 51.
86 Buchanan ibid., p. 9.
```

toutes les déperditions allocatives, ce service public pourrait sans doute réaliser son résultat actuel avec, disons, entre un tiers ou un dixième des moyens qui lui sont alloués actuellement. On pourrait en faire autant, avec des différences graduelles, pour nombre d'autres services. Une généralisation même du constat s'imposerait : le produit national lui-même pourrait être réalisé avec des économies de taille, touchant tant le secteur public que le secteur privé, où les déperditions restent importantes. C'est ici qu'on se rend compte qu'il nous faut préciser nos questions. Qu'est-ce qu'une déperdition? Quelle est l'efficacité allocative optimale dans la production d'un bien ou d'un service? Si nous prenons le facteur travail, quelles seraient les exigences de présence, de concentration, d'application et de soin correspondant à cet optimum? Tout le monde sait qu'une même tâche se fait de manière très différente selon l'existence d'un impetus, d'une pression, d'un enjeu, d'une récompense; selon les capacités de concentration, la condition physique et psychique,...; selon la compréhension propre du sens du projet laborial. À partir de quel degré de relâchement de ces facteurs peut-on parler de déperdition?

Notre thèse est que toute déperdition est fonction elle-même d'un relâchement non pas de l'efficacité dans la mise en œuvre des moyens (inférieure à la « normale » ou à l'optimum), mais d'un relâchement de la pression exercée par la relative précarité des conditions de vie qui forment le contexte motivationnel de la mise en œuvre en question. Le premier relâchement s'il n'est pas accidentel est donc toujours fondé dans le second. Une niche rentière naît à chaque fois qu'un processus allocatif n'est pas menacé dans sa réussite quand il s'écarte de son optimum. Cela veut dire quand il dispose de marges temporelles, objectives ou sociales: quand il peut prendre son temps, un rythme de croisière sans incertitudes, quand il supporte certains ajournements; quand il a ses sécurités (patentes, monopoles...) ; quand il représente une grandeur sociale que l'État par exemple ne peut laisser dépérir. Il est clair dès lors que le test de la réduction des déperditions est primairement celui de la pression concurrentielle. Dans des conditions de compétition extrême les déperditions sont minimales. Mais quand ces conditions sont-elles données ? Les profits réalisés dans l'économie privée par des entreprises dont la position sur le marché n'est pas menacée et qui peuvent compter avec des rentrées stables et des bénéfices durables ne sont-ils pas tout aussi bien une sorte de rente que celle qui résulte de protection et de régulations étatiques qui mettent l'activité en question à l'abri des insécurisations du marché ? Les entreprises occidentales n'ont-elles pas vécues des situations rentières avant l'émergence de leurs nouveaux concurrents asiatiques ? Ces situations ne se sont-elles pas répercutées sur celles du personnel de ces entreprises, du haut management jusqu'à l'ouvrier, qui a vécu ses années d'or jouissant de salaires exorbitants ou d'emplois stables qui ont permis la constitution d'un honnête patrimoine? Individus et entreprises ne jouissent-ils pas d'une rente de site (Standort) quand ils travaillent et vivent dans des pays développés ? La plupart des rentes ne sontelles pas des avantages « historiques », gagnés à un moment de l'évolution scientifique, technologique, militaire, culturelle,... des sociétés ou au sein de celles-ci et exploités pour la durée de leur rendement ? N'est-il pas légitime que des avantages acquis concurrentiellement - non seulement sur un marché, mais dans la science, la technique, la cohésion morale, idéologique, religieuse, sociale, la capacité d'organisation militaire, syndicale,...- livrent leurs dividendes aux groupes qui les ont réalisés – et à leurs descendants?

La réponse à donner ici, c'est que toute sécurité, toute réduction de la contingence qui nous permet d'escompter un rendement fiable et d'une certaine durée sur un investissement fait à un moment antérieur plus ou moins éloigné est une forme de rente qui pourrait être réduite ou dissipée par la levée des conditions de son fonctionnement. C'est d'ailleurs la logique de tout investissement économique que de compter avec la stabilité de conditions de départ pour récolter le rapport de l'effort initial. Tout investissement contient en lui cette asymétrie entre la tension initiale, l'effort dont l'intensité et la facture renvoient au-delà de lui-même dans un avenir où précisément il pourra se relâcher, et son rendement qui lui permettra de se détendre □87. C'est la logique même du marché capitaliste que de permettre l'émergence d'un « capital » (réel, financier, technologique, etc.), c'est-à-dire d'une accumulation de valeurs intensives dont la propriété première est de ne pas se dissiper et de rendre possible une survivance à ellemême de l'accumulation humaine. Ce phénomène est rejeté par beaucoup de cultures primitives d'ailleurs qui, par des fêtes rituelles ou par des Potlatchs, détruisent leur accumulation saisonnière ou annuelle et s'interdisent du fait toute rentiarisation de ressources quelconques. Platon n'a rien d'autre en vue quand il peine pour empêcher une inégalité d'apparaître après la distribution initiale de lots égaux aux membres de sa République. Marx a bien vu que l'accumulation capitalistique de biens intensifs à rendement futur durable était la condition même d'un ébranlement de l'humanité vers un progrès nourri par l'innovation incessante des moyens de production de sa base matérielle. Ce sont les produits de cette accumulation que Marx voulait socialiser en socialisant les moyens de l'accumulation.

La rente nous apparaît donc comme un phénomène pervasif de tout marché, toute économie et de toute société non soumise à des insécurisations externes de l'accumulation d'avantages relatifs prenant la forme de biens intensifs à rendement étalé 88. Ainsi, le manager qui peut se permettre pendant une durée plus ou moins longue d'entrer le matin dans son bureau dans l'intention de gérer un acquis, par exemple des parts de marché qui dans des conditions de compétition stabilisées ne sont pas intensément attaquées par une concurrence, ce manager dont l'investissement personnel productif tendra à prendre une forme stable et coutumière (sans doute vaguement cyclique) vit une situation de « rente ». La situation est la même pour toute personne qui sur une journée de travail peut se permettre des temps de passivité ou d'inattention plus ou moins importants. Le niveau de performance du travail humain dans beaucoup de pays avancés correspond ainsi à une portion réduite de ce qu'il pourrait être dans sa durée et son intensité. C'est précisément la densification des solidarités au sein des structures économiques

<sup>87</sup> Notons que l'effort d'exploitation peut être tout aussi intensif et insécurisé que l'effort investif. L'intentionnalité de l'accumulation vise cependant en elle-même l'asymétrie initiale.

<sup>88</sup> Il serait bien sür intéressant de suivre la piste de réflexion ontologique sur des objets de cette structure. Aristote, et l'ontologie classique, n'avait pas idée des phénomènes d'accumulation et d'amortissement densifiés dans un objet mondain et modulant sa « valance ». La chrématistique classique connaissait certes la notion d'« immobilisation », qui a son origine sans doute dans le droit religieux (et que le droit musulman rend d'ailleurs littéralement par waqf), mais ne la mettait pas en rapport avec celle d'amortissement et de write-off, précisément parce qu'elle n'en percevait pas la dynamique disruptive d'un ordre ontologique globalement invariable. « Renter » un hôpital, une école,... comme disait la langue ancienne, c'est immobiliser un capital réel aux retours indéfiniment constants.

productives ainsi que dans la société qui fait que « l'un portant l'autre » ou l'un dans l'autre, la collectivité peut se maintenir à un haut niveau de satisfaction des besoins tout en mettant à l'abri de l'insécurisation productive la grande majorité de ses membres. La socialisation des utilités élémentaires (que sont l'alimentation, le logement, l'éducation, la santé...) a permis de les standardiser, d'en réduire les coûts de production et de les soustraire à la pression résultant d'une continuelle remise en question de la loi de leur rendement. Cela donne au niveau mondial des situations fortement déséquilibrées de grosses « rentes historiques » profitant à des sociétés entières travaillant bien en dessous de l'efficacité allocative dont elles seraient capables. Il est clair que ces déperditions allocatives se « perdent » pour leur part dans la « boîte noire » où sont invisibilisés les inputs complexes de la socialisation utilitaire.

La rente est donc une notion foncièrement relative. L'impossibilité objective de déterminer le niveau d'efficacité allocative maximale pour un individu, une entreprise, une institution ou une société rend les conceptions et les appréciations de la rente extrêmement mouvantes. Les économistes libéraux pourraient recourir ici à une figure argumentative courante chez eux parce qu'elle touche aux assomptions idéalisantes qui sont à la base des théories libérales, à savoir celle qui consiste à plausibiliser les conclusions d'une théorie travaillant avec des modèles purs de marchés concurrentiels parfaits ou presque. Les marchés réels ne l'étant jamais, l'argument consiste à dire que la réalité concurrentielle, certes imparfaite mais maximale, doit servir de « représentant » pour ainsi dire de la perfection objective (irréalisable). Ainsi, dans notre cas, les déperditions allocatives, quoique toujours contraires aux principes d'économie et de justice, sont à tolérer tant qu'aucune incitation objective à la révision du niveau des déperditions, c'est-à-dire du niveau de rentiarisation des personnes, entreprises, institutions ou sociétés, n'est donnée. Cela veut dire qu'une rente objective n'en est pas une, tant que n'apparaît pas une situation empirique aux confins de celle de l'agent concerné qui fasse apparaître comparativement les coussins allocatifs et « accuse » du fait le statut rentier de l'agent. Cela voudrait dire finalement que la rente est « introuvable », inconstatable tant que n'est pas donnée empiriquement la preuve d'un différentiel positif (un bonus) allocatif dégageable dans les mêmes conditions. Les optima d'efficacité se transforment en optima relatifs et provisoires, destinés à être révisés à chaque fois qu'apparaissent des situations de dévoilement des déperditions, c'est-à-dire des situations révélatrices de la suboptimalité de l'« optimum » actuel apparent. Il n'y a rente que là où les situations sont comparables et où l'asymétrie entre elles est réelle. Il serait ainsi absurde d'incriminer globalement des situations historiques qui, par rapport à la nôtre, apparaissent comme scandaleusement rentières et du coup foncièrement injustes (de l'Égypte pharaonique à l'Europe d'Ancien Régime). La rente est d'ailleurs pour ainsi dire spontanément déstabilisée dès qu'apparaît à ses frontières le défi d'une configuration plus « optimale ». Les « victimes » des déperditions se révèlent à elles-mêmes comme telles, c'est-à-dire comme le groupe de ceux qui « paient » la rente des autres.

La privatisation préconisée par les critiques de la rente n'est rien d'autre qu'une stratégie d'érosion volontaire de gains indus générés par une situation historique. Notre remise en perspective de la notion de rente nous permet de relativiser une conception de la privauté économique comme correspondant en soi aux principes d'économie et de justice. L'étatisation, notamment des services publics au siècle dernier, était, pour sa part, une stratégie toute aussi censée et toute aussi drastique de dissipation de rentes, de réduc-

tion des déperditions et d'accroissement de l'efficacité. Dans un contexte où la surchauffe des marchés capitalistiques - surtout des biens d'équipement - les rendaient extrêmement réceptifs à des cycles spéculatifs dévastateurs, où l'industrialisation non régulée menaçait, par le blocage de la mobilité sociale et du pouvoir d'achat des destinataires mêmes des nouveaux produits économiques de masse, de faire imploser le marché, l'extension du secteur public a eu un effet de « dérentiarisation ». Elle a fait fonction d'une « levée des limitations externes sur les termes de l'échange »□□89, levée que réclament les critiques du « rent-seeking » et qui, pour eux, coïncide avec l'élimination des régulations imposées du dehors par une instance aliène au marché des biens en échange qui, dans nos sociétés, est l'instance de normation collective contraignante, le « government ». L'assimilation par les critiques, du gouvernement de la limitation externe, à la régulation étatique est ainsi hâtive. L'on peut en effet considérer que le marché luimême, dans sa forme la plus pure, la plus privée, est toujours déjà réceptif à, et fonctionne en partie comme lieu de réfléchissement de « limitations externes », c'est-àdire qui n'ont en soi rien à avoir avec sa logique : privilèges politiques, sociaux ou informels de classe, « distinctions » apparentes ou réelles qui jouent le rôle de différenciants comportementaux, avantages réels créés par la capacité morale de certains groupes à saisir des opportunités qui restent pour les autres éthiquement ou religieusement prohibés,... sont autant de facteurs qui faussent le jeu du marché. Or, la régulation étatique a au siècle dernier permis, par l'imposition de limitations externes, de neutraliser d'autres limitations à l'effet de rentiarisation certain. La levée de limitations est d'ailleurs en règle générale tout à fait équivalente à l'introduction de limitations. La non-régulation est une forme de régulation tout aussi positive et prégnante. L'enjeu fondamental de la dérentiarisation étant la promotion d'un nouvel optimum d'efficacité allocative, il est toujours, au fond, l'affaire d'une dissipation de dissipations. Celles-ci peuvent naître, en effet, tant de protections allo- et antimercatiques formelles (normes et régulations politiques) et informelles, que de nonprotections du même type. Le marché n'est plus alors, dès le départ, la formule de l'échange associée à la maximisation de l'utilité privée et de ses jouissances exclusives, mais une formule beaucoup plus large: le marché fonctionne comme un processeur sensible de détection de tout facteur de déperdition, c'est-à-dire de suboptimalisation des agrégats allocatifs sur la totalité du marché ; ainsi que comme mécanisme de réadaptation des allocations au nouvel optimum actuellement accessible. Le marché n'est donc principiellement que la formule générale et multidimensionnelle de précarisation de l'ensemble des conditions pouvant protéger, d'une manière ou d'une autre, des échanges et leurs agents. Le marché n'est donc nullement une formule particulière d'adaptation aux principes d'économie et de justice. C'est, au contraire, le titre général de la loi la plus haute et *la plus formelle d'une socialisation de l'utilité* $\Box$ 90.

Le marché est ainsi un titre abstrait, formel et donc matériellement vide. Il n'a pas nécessairement partie liée avec la privatisation. Privatiser veut dire *aujourd'hui*, dans les

<sup>89</sup> Buchanan 1980.

<sup>90</sup> Il y aurait toute une analyse systémiste à faire de la paradoxie du marché et de ses boucles : du fait qu'il soit une formule de dissipation de la dissipation ; ou encore d'être régulant-dérégulant et inversement. Le cadre limité de l'article nous interdit malheureusement de nous étendre là-dessus.

conditions actuelles de fonctionnement du « système des besoins », précariser, et correspond dès lors à la formule générale du marché dont la privatisation est l'application actuellement la plus adéquate. Elle n'est pas en elle-même l'enjeu. L'enjeu est celui d'une dynamique de rationalisation idoine (Eigensinn, eigensinnig, dit Habermas) de l'économie qui nécessairement passe par la réduction de l'étalement de ses rendements et donc de raccourcissement de ses cadences d'accumulation et d'amortissement. Ce sont les cadences de l'innovation qui doivent s'accélérer dans un processus de désaccumulation inéluctable – où certains voient une crise du capitalisme post-fordiste□91. Cette logique n'est pas neuve. Ce qui est frappant par contre, c'est la perspective qui nous permet de voir son ambiguïté et d'apprécier l'élasticité de son code : elle peut passer, selon les contextes, aussi bien par la privatisation que par l'étatisation. Tant que celles-ci sont, chacune dans son contexte, primairement des processus de précarisation guidant l'ensemble allocatif vers un nouvel optimum relatif, elles incarnent le marché. Le « marché » n'est donc qu'une formule de précarisation qui se réalise comme stratégie d'exaction d'un rendement majoré - ou parfois maximal - d'un agent ou d'une structure économiques□92. L'étatisation a, il y a un siècle, joué un rôle d'érosion des limitations inhibant la réalisation de la rationalité mercatique qui exigeait l'apparition massive d'acteurs économiques mobiles, capables des virtualisations nécessaires de leurs repères traditionnels□93. La privatisation est certes aujourd'hui, au bout d'un développement spectaculaire du statoprovidentialisme ainsi que d'une période faste où le monde occidental a su accaparer une part prépondérante de la croissance mondiale, l'expression assez pure d'une telle stratégie de précarisation.

Nous avons cependant insisté sur le fait qu'une remise en question de la formule allocative courante dans une économie n'était ni systématique ni constante, mais qu'elle était déclenchée par l'apparition, aux confins du système, de pressions précarisantes. Dans la situation actuelle des sociétés occidentales, ces pressions proviennent univoquément du processus de *mondialisation*. Celle-ci en effet, n'est rien d'autre que la révélation de limitations inédites sur les termes de l'échange des marchés occidentaux. La croissance occidentale d'après-guerre n'a pas pris conscience de l'exogénité de certains de

<sup>91</sup> Harvey (1990, p. 141-197), à la suite des régulationnistes.

<sup>92</sup> Notons, par exemple, que cette précarisation n'impliquerait nullement, au bout de sa logique, un usage quelconque de la contrainte ou de la violence. Weber (1988, p. 289-311, en part. p. 310) a montré d'une manière très intéressante, dans ses études sur l'esclavage antique, comment la condition de l'esclave antique était économiquement non rationnelle, c'est-àdire, dans nos termes, qu'elle n'était pas suffisamment précarisée et incluait des éléments de « rente ». Quelque paradoxal que cela puisse paraître, l'esclave antique occupait une niche économique protégée par les limitations allomercatiques (économiquement irrationnelles) de son statut. C'est d'ailleurs tout le paradoxe du travail non libre, comme frein à l'essor capitalistique et au développement de ses rationalisations, que Weber a éclairé. La précarisation économique de la condition laborieuse-servile s'est d'ailleurs faite précisément par l'abolition de l'ancien statut, la libération de la personne de l'esclave et surtout sa ré-duction aux responsabilités économiques d'un « maître » de famille devant assurer la satisfaction des besoins de son ménage. Cette libération en a fait un acteur économique demandeur de biens sur le marché et obligé de les payer avec les moyens d'échanges de celui-ci.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> La régulation étatique s'est faite certes par l'intermédiaire de la nationalisation de secteurs économiques, mais également et plus globalement par la constitutionnalisation des « libertés » économiques garanties désormais par les « droits fondamentaux ». Nous renvoyons ici à l'interprétation systémiste des « *Grundrechte* » par Luhmann (1986).

ses moteurs, à savoir du fait qu'elle était une croissance puissamment stimulée par la demande mondiale. En prenant sa vitesse de croisière, elle a tendu à rigidifier certaines conduites, a constitué des positions rentières globales – de sociétés entières par rapport à leurs sociétés « clientes »- et particulières – de groupes et de personnes au sein de ces sociétés à qui cette croissance a profité le plus. Le privatisation actuelle dans nos sociétés se présente ainsi comme la stratégie de précarisation interne répondant à celle, factuelle, venant des frontières du système et qui se répercute comme remise en question de l'optimum et comme impulsion – inéluctable – à son dépassement. Caractéristiquement nous observons ici, comme nous l'avons fait dans tous les exemples de dérentiarisation passés en revue jusque-là, l'action conjuguée des principes d'économie et de justice : la mondialisation comme levée de limitations illégitimement protectrices introduit un certain degré de « justice » dans les échanges internationaux en rétablissant la balance au profit des retardataires de la croissance.

## VIII. — CONCLUSION

L'horizon de la communication sociale dans les différentes sociétés humaines est désormais irrévocablement mondial. La régulation intersystémique acquiert dès lors une dimension supranationale certaine et, pour certains systèmes (comme l'économie), prédominante. Notre thèse peut donc se formuler au terme de cette enquête comme suit : la socialisation de l'utilité est un phénomène d'une portée majeure qui sape les fondements d'une privauté des valeurs utiles et de leur jouissance exclusive, de même qu'il évide la publicité politique, centrée historiquement dans nos sociétés autour de l'État. C'est donc un troisième terme, d'une nature spécifique, qui s'est imposé à notre recherche et qui occupe un champ nouveau où l'essentiel de la socialité se rassemble. Il pénètre tant le privé que le public, dépasse leur opposition et la fait basculer dans l'insignifiance. Cette hégémonie du « social » à l'œuvre dans cette forme particulière de socialisation n'a rien à voir avec un « *empowerment* » de la société civile. Celle-ci est précisément une notion de la théorie politique présystémique qui pensait encore l'être social dans les catégories de la privauté et de la publicité, et voyait dans la « société », face à l'État, une entité autonome, éclairée et responsable.

La socialisation de l'utilité présuppose une systémisation avancée de la société. C'est cette systémisation qui transforme sémantiquement et structurellement la valeur utile, lui implante une externalité (positive ou négative) immédiate qui fonde sa relevance sociale et les rigoureuses régulations socialisantes qui s'ensuivent ; elle raccourcit ses horizons de rendement et détruit du coup l'archétype d'une validité possessionnelle ancrée encore dans la conception traditionnelle de la propriété privée ; enfin elle calendarise et éphéméralise sa jouissance contribuant ainsi à une désorientation du sens et une érosion du goût des choses dont, dans cette société, on a besoin et envie.

Un tel phénomène qui touche si intimement à la substance de l'utilité ne peut, d'évidence, s'accomplir en marge de l'économique. Une vision du phénomène, cependant, comme simple expansion de la rationalité économique d'optimisation de l'intérêt privé, serait complètement erronée. Nous avons vu comment au contraire ces processus de socialisation perméaient la rationalité économique, se coulaient en elle et la transformaient, de même qu'ils étaient en retour partiellement transformés par elle. Nous avons

pu voir comment le « marché » devenait une formule systémique beaucoup plus large que son acception classique, surplombant tant le privé que le public et justifiant aussi bien des stratégies de (re) régulation (étatisation) que de dérégulation (privatisation).

Comprendre le sens et mesurer l'ampleur, dans ce contexte, du malaise d'une certaine philosophie de la praxis qui ne peut concevoir la socialité sans sa dimension publique-politique, demande un peu de l'effort que nous avons fait pour comprendre et mesurer l'essence et la profondeur des phénomènes de socialisation de toute référence à l'utilité et au risque. Une référence qui, dans sa neutralité politique fondamentale, conjuguée à son envahissement total du politique, contribue à l'assèchement idéel et existentiel de celuici. Le ressourcement auprès des « publicités bourgeoises » de la modernité (Habermas) est instructif; celui auprès des citoyens antiques (Arendt), dont l'existence si irrémissiblement publique est si ample et si glorieuse, semble être aujourd'hui un devoir du penser.

11 boulevard Lavoisier 49045 Angers Cedex 1

## **BIBLIOGRAPHIE**

Arendt, Hannah, The Human Condition, Chicago, 1989 (2e éd.).

Ashford, Douglas F., The Emergence of the Welfare States, Oxford, Blackwell, 1986.

Beck, Ulrich, Risikogesellschaft: Auf dem Weg in eine andere Moderne, Francfort, Suhrkamp, 1986.

Buchanan, J. M., Tollison, R. D., Tullock, G., edd., *Toward a Theory of the Rent-Seeking Society*, Texas UP, 1980.

Buchanan, James, M., The Demand and Supply of Public Goods, Chicago, 1968.

Clam, Jean, « Phénoménologie et droit chez Niklas Luhmann : De la déphénoménologisation de la sociologie à la dépolémisation du droit », *Arch. phil. droit* 39, 1995, p.335-377.

Evans, P., Rueschemeyer, D., Skocpol, T., edd., *Bringing the State Back in*, New York, 1985.

Ewald, Francois, Histoire de l'État social, Paris, Grasset, 1986.

Grimm, D., éd., Staatsaufgaben, Baden-Baden, Nomos, 1994.

Habermas, Jürgen, Strukturwandel der Öffentlichkeit: Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft, Francfort, Suhrkamp, 1995 (4e éd.).

Habermas, J,rgen, Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats, Francfort, 1992.

Hayek, F.A., The Constitution of Liberty, London, 1960.

Hood, Christopher, «Umkehrung der Theorie wachsender Staatstätigkeit », *in* Grimm, 1994, p. 93-124.

Jessop, Bob, « Veränderte Staatlichkeit », in Grimm, 1994, p. 43-74.

Kamerman, Sh., Kahn, A. J. edd., Privatization and the Welfare State, Princeton, 1989.

Kant, I., Die Metaphysik der Sitten: I. Rechtslehre (A 1797, B 1798).

Lehmann, Edward, « The Theory of the State versus the State of the Theory », American Sociological Review, 53, p. 807-823.

Lévy, Pierre, Qu'est-ce que le virtuel?, Paris, La Découverte, 1995.

Luhmann, Niklas, Grundrechte als Institution: Ein Beitrag zur politischen Soziologie, Berlin, Duncker und Humblot, 1986 (2e éd.).

Luhmann, Niklas, *Liebe als Passion*, Francfort, 1982 (trad. fr.: L'Amour comme passion, Paris, Aubier, 1990).

Luhmann, N., éd., Soziale Differenzierung: Zur Geschichte einer Idee, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1985.

Luhmann, Niklas, Funktionen und Folgen formaler Organisation, Berlin, Duncker und Humblot, 1976 (3e éd.).

Luhmann, Niklas, « Zum Begriff der sozialen Klasse », in Luhmann, 1985, p. 119-162.

Luhmann, Niklas, Politische Theorie im Wohlfahrtstaat, Vienne, Olzog, 1981.

Luhmann, Niklas, Öffentlich-rechtliche Entschädigung -rechtpolitisch betrachtet, Berlin, Duncker und Humblot, 1965.

Mann, Michel, *The Sources of Social Power*: I. A History of Power from the Beginning to A. D. 1760, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

Mintzberg, Henry, « Managing Government, Governing Management », *Harvard Business Review*, May-June 1996.

Offe, Claus, « Die Aufgabe von staatlichen Aufgaben: "Thatcherismus" und die populistische Kritik der Staatstätigkeit », *in* Grimm, 1994, p. 317-352.

Phelps, Edmund S., Political Economy: A Introductory Text, New York London, 1985.

Rawls, John, A Theory of Justice, Cambridge, 1971.

Rein, Martin, « The Social Structure of Institutions: Neither Public nor Private », in Kamerman/Kahn, 1989, p. 49-72.

Starr, Paul, « The Meaning of Privatization », in Kamerman/Kahn, 1989, p. 15-48.

Stoffaes, Christian, L'Europe de l'utilité publique : des industries de services publics rénovées dans l'Europe libérale, Paris, ASPE, 1995.

Weber, Max, « Die sozialen Gründe des Untergangs der Antiken Kultur », in Gesammelte Aufsätze zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Tübingen, 1988 (2e éd.), p. 289-311.

Weber, Max, Wirtschaft und Gesellschaft, Tübingen, Studienausgabe, 1980.

Wilensky, Harold, The Welfarestate and Equality, Berkeley, UC Press.

Willke, Helmut, Ironie des Staates: Grundlinien einer Staatstheorie polyzentrischer Gesellschaft, Suhkamp Taschenbuch, 1996 (2e éd.).

Zacher, H., Teubner, G., et alii, edd., Verrechtlichung und Wirtschaft, Arbeit und soziale Solidarität: Vergleichende Analysen, Francfort, Suhrkamp, 1987.□